

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié N°2 : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant :

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026041586943S57

N° affaire du responsable du projet : GIRONDE

Date de la déclaration : 15 / 04 / 2026

☐ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : GEOVRD

Pays : FRANCE N° SIRET : 523 524 551 000 38

Représentant du responsable du projet

Dénomination : GEOVRD

Complément / Service :

N° : Voie : 51 rue EUGENE SUE

Lieu-dit / BP :

Code postal : 03100 Commune : MONTLUÇON

Personne à contacter : LAURENT JONATHAN

Tél. : 0470064903 Fax(1) :

Courriel(1) : j.laurent@geovrd.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 54, Rue de la Gironde,

CP : 03100 Commune principale : Montluçon

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par mail

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : SHAPE

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : QTR

Décrivez le projet : Investigations non destructives

Emploi de techniques sans tranchées : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 27 / 04 / 2026 Durée du chantier : 365 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

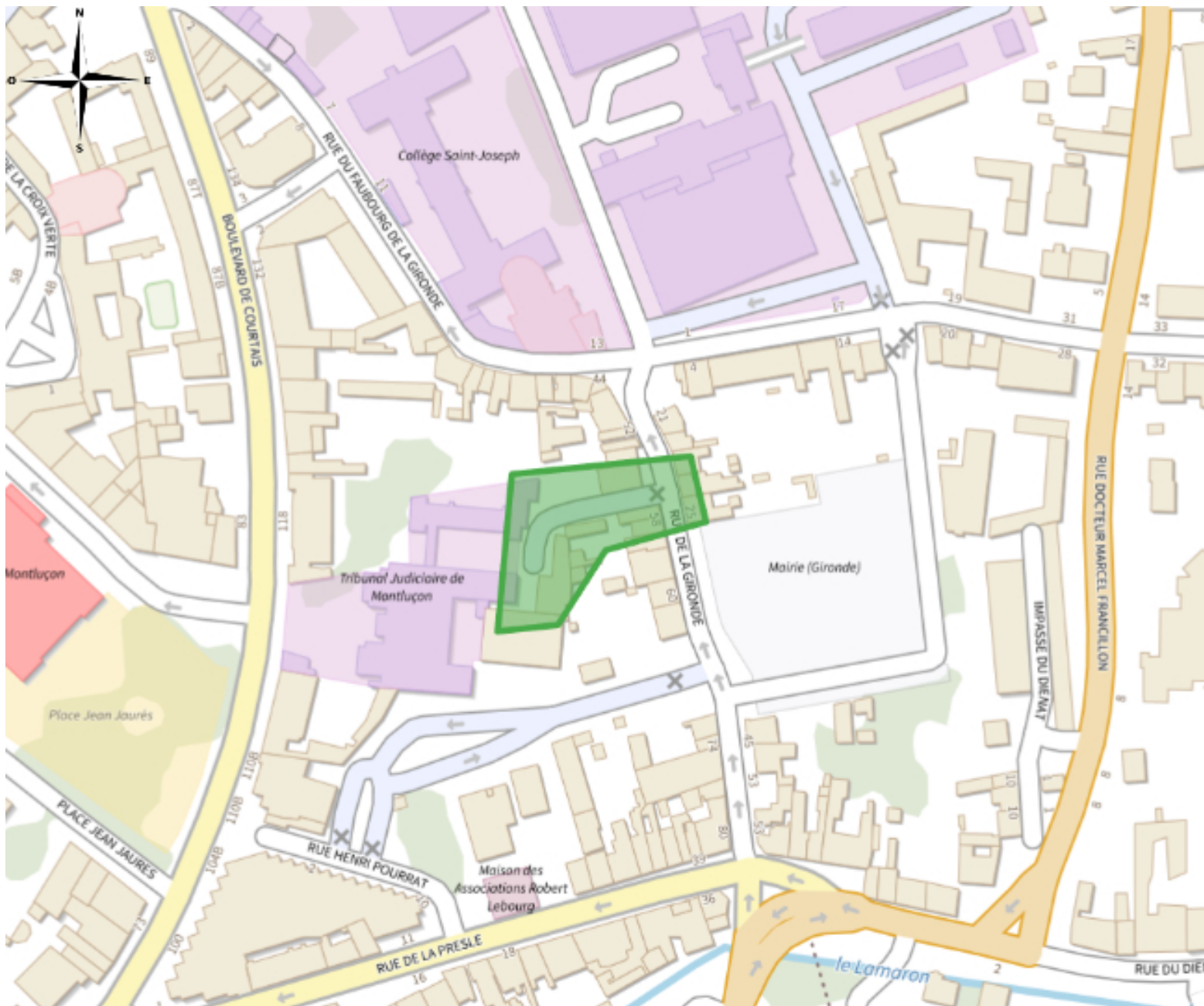
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Administrateur23971

Signature : Signé électroniquement sur www.dictservices.fr

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">2.608733 46.340251 2.608674 46.339799 2.608926 46.339817 2.609124 46.340032 2.609543 46.340114 2.609478 46.340303 2.608733 46.340251</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

Liste des envois effectués

Téléconsultation	Destinataire	Contact	Suivi	Réponse	Commentaire et éléments de réponse	Nature et type de réseau
Numéro : 2026041586943S57	CEGELEC RADA-agence montlucon TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX	Tel: 0426727706 Tel Urgence: 0623493797 Endommagement: 0623493797 Email: alcyon-montlucon@delegation.sogedata.fr Email Urgence: alcyon-montlucon@delegation.sogedata.fr	Envoyé par: Mail Envoi: le	X		 sensible EL
Numéro : 2026041586943S57	ENEDIS-DRAUV-AUVERGNE-CHEZ PROTYS P0122 CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9	Tel: 0473344202 Tel Urgence: 0181624701 Endommagement: 0181624701 Email: 000000000041g2dh.ENEDIS@demat.protys.fr Email Urgence: 000000000041g2dh.ENEDIS@demat.protys.fr	Envoyé par: Mail Envoi: le	X		 sensible EL
Numéro : 2026041586943S57	GRDF DR Gaz Sud Est DIEM ALDA-CHEZ PROTYS P0467 CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9	Tel: 0810300360 Tel Urgence: 0810300360 Endommagement: 0247857444 Email: GRDF_350.GRDF@demat.protys.fr Email Urgence: GRDF_350.GRDF@demat.protys.fr	Envoyé par: Mail Envoi: le	X		 sensible GAZ
Numéro : 2026041586943S57	Montluçon - Fibre chez Groupe NAT TSA 62152 59810 LESQUIN	Tel: 0359529113 Tel Urgence: 0470025518 Endommagement: 0470025518 Email: montlucon-fo@craig.groupe-nat.com Email Urgence: montlucon-fo@craig.groupe-nat.com	Envoyé par: Mail Envoi: le	X		 non-sensible TL

Numéro : 2026041586943S57	Montluçon Communauté - SEA chez Groupe NAT TSA 62152 59810 LESQUIN	Tel: 0359529113 Tel Urgence: 0470084890 Endommagement: 0470084890 Email: montlucon-sea@craig.groupe-nat.com Email Urgence: montlucon-sea@craig.groupe-nat.com	Envoyé par: Mail Envoi: le	X		 non-sensible EU,EA
Numéro : 2026041586943S57	Orange D0 AUVERGNE- Service DICT TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX	Tel: 0969393212 Endommagement: 0810300111 Email: FT83D0.FTO@demat.protys.fr Email Urgence: FT83D0.FTO@demat.protys.fr	Envoyé par: Mail Envoi: le	X		 non-sensible TL
Numéro : 2026041586943S57	SFR - COMPLETEL-SFR - COMPLETEL TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX	Tel: 0980804303 Endommagement: 0298464627 Email: completel@demat.sogelink.fr	Envoyé par: Mail Envoi: le			 non-sensible TL

Légende des réseaux :

-  (HC) canalisations hydrocarbures liquides
-  (PC) canalisations produits chimiques liquides ou gazeux
-  (GAZ) canalisations gaz combustibles
-  (CU) reseaux de chaleur ou de froid
-  (EL) lignes electriques et eclaireage public hors tbt
-  (TR) installations de transport guide
-  (DE) canalisations de transport de dechets
-  (TL) communications electroniques et lignes electriques eclaireage tbt
-  (EA) canalisations eau potable
-  (EU) canalisations eaux usees ou assainissement
-  (A) autre
-  (DI) digues prevention inondations submersions
-  (M) mairie
-  (CR) conseil regional
-  (PM) police municipale
- (I) inconnu
-  (MR) multi reseaux

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : GEOVRD
Complément / Service :
Numéro / Voie : 51 rue EUGENE SUE
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 03100 MONTLUCON
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2026041586943S57
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : GIRONDE
Personne à contacter (déclarant) : LAURENT
Date de réception de la déclaration : 15 / 04 / 2026
Commune principale des travaux : Montluçon
Adresse des travaux prévus : 54, Rue de la Gironde,

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Montluçon Communauté - SEA
Personne à contacter : dict.assistance@fr.groupe-nat.com
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : TSA 62152
Code Postal / Commune : 59810 LESQUIN
Tél. : 0359529113 Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA EU (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Eau_potable 200 / / cm
Assainissement 200 / / cm
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : / / à h
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Vous référer au guide d'application de la réglementation, rubrique: Ouvrages d'eau potable. Vous référer au guide d'application de la réglementation, rubrique: Travaux de maintenance.
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Paragraphe 3.8 du fascicule 2 Paragraphe 3.9 du fascicule 2
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :
Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0470084890
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Groupe-NAT
Désignation du service : DICT Assistance
Tél. : 0359529113

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : DICT Assistance pour Montluçon Co.
Signature : 
Date : 16 / 04 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise





CONSULTATION		CHANTIER		PLAN					
N°	2026041586943S57	Ville	Montluçon	Edition	16/04/2026		Points de repère		
Exploitant	Montluçon Communauté - SEA	Rue	54, Rue de la Gironde,	Projection	Lambert-93		1	669942.44	6582363.5
Ouvrage	Assainissement			1:2000012m		2	669949.05	6582363.5	
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0470084890		3	669958.03	6582328.5	



CONSULTATION	
N°	2026041586943S57
Exploitant	Montluçon Communauté - SEA
Ouvrage	Assainissement

CHANTIER	
Ville	Montluçon
Rue	54, Rue de la Gironde,

PLAN	
Edition	16/04/2026
Projection	Lambert-93
1:200 0 1 2m	

Points de repère		
1	669966.16	6582293.5
2	669963.54	6582306.53
3	669958.03	6582328.5



Tableau des points levés

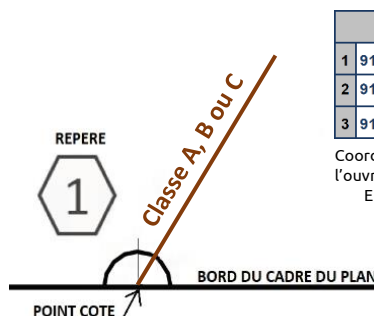
Les coordonnées sont en [EPSG:2154]-RGF93/Lambert-93

Montluçon Communauté SEA - Assainissement de Montluçon Communauté - SEA

Référence	Type	X	Y	Z	Z sol	Profondeur
ava_15522	Avaloir	669963.962	6582309.777		-	-
ava_15526	Avaloir	669958.882	6582308.305		-	-
ava_19798	Regard	669955.251	6582339.588		211.84	-

LEGENDE DES PLANS DE DETAIL

A	Réseau d'assainissement en classe A En planimétrie seulement sauf indication contraire sur le plan
B	Réseau d'assainissement en classe B
C	Réseau d'assainissement en classe C
	Éléments métiers
	Point de position des réseaux levés
	Fond de plan "Partenariat PCRS CRAIG" https://www.craig.fr/pcrs

Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage **faisant foi**

Points de repère	
1	912108.97 6451058.35
2	912082.64 6450943.65
3	912051.0 6451022.48

Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection : EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93

CONTACT

EN CAS D'ENDOMMAGEMENT :

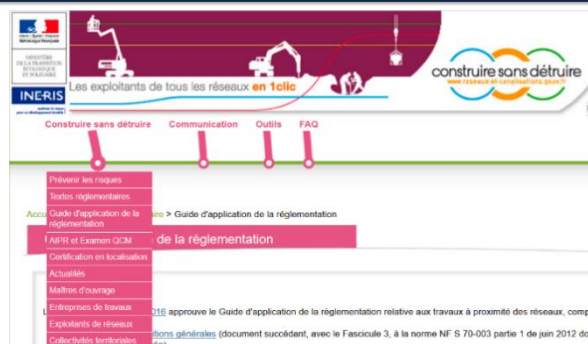
Veuillez contacter immédiatement le **04.70.08.48.90**

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des recommandations techniques liées « aux ouvrages d'assainissement » se trouve au paragraphe 3.9 du fascicule 2 du guide d'application de la réglementation anti-endommagement disponible sur : <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

- 1) Cliquez sur « Construire sans détruire »
- 2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.



Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.

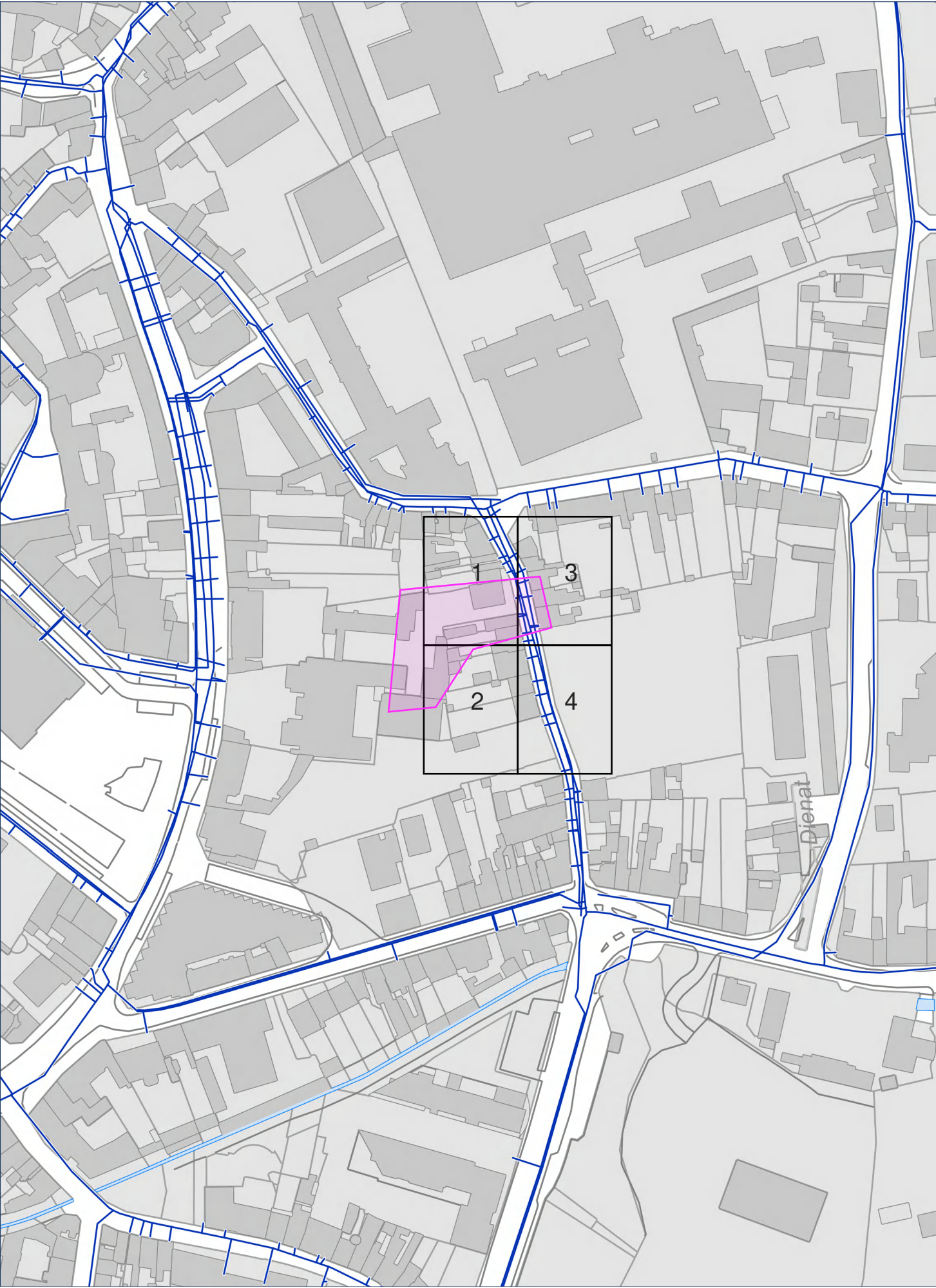
Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire.

Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.

RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire

(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)

Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains (voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la réglementation).







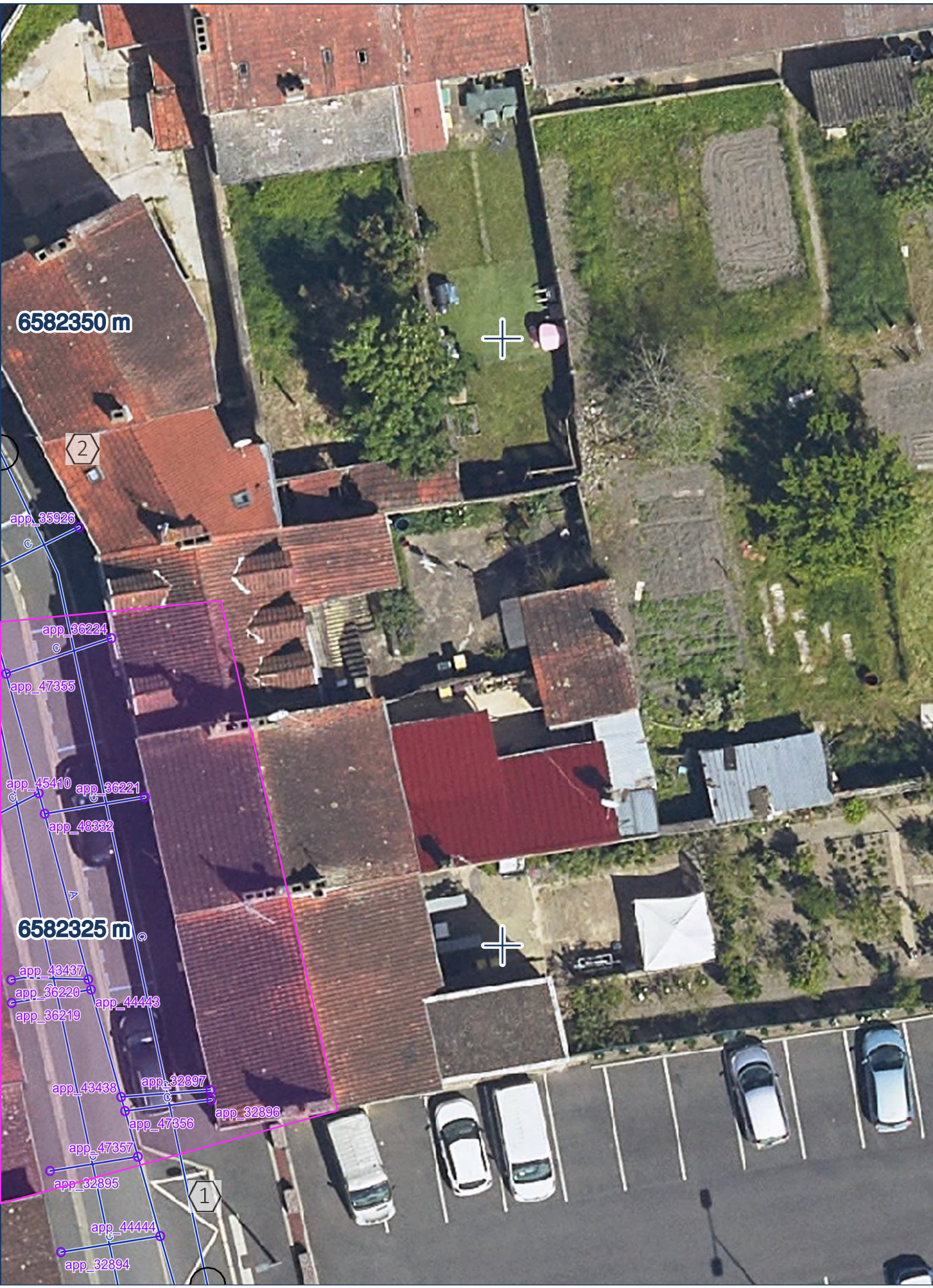




Tableau des points levés

Montluçon Communauté SEA - Eau potable de Montluçon Communauté - SEA

Les coordonnées sont en [EPSG:2154]-RGF93/Lambert-93

Référence	Type	X	Y	Z	Z sol	Profondeur
app_32893	Equipement	669958.38	6582305.45		-	-
app_32894	Equipement	669956.81	6582312.37		-	-
app_32895	Equipement	669956.36	6582315.71		-	-
app_32896	Equipement	669963	6582318.64		-	-
app_32897	Equipement	669962.97	6582319.04		-	-
app_35926	Equipement	669957.56	6582342.22		-	-
app_35927	Equipement	669950.01	6582340.59		-	-
app_35929	Equipement	669948.21	6582344.05		-	-
app_35931	Equipement	669946.65	6582346.56		-	-
app_36219	Equipement	669954.78	6582322.63		-	-
app_36220	Equipement	669954.76	6582323.58		-	-
app_36221	Equipement	669960.27	6582331.11		-	-
app_36223	Equipement	669953.53	6582330.18		-	-
app_36224	Equipement	669958.89	6582337.65		-	-
app_43437	Equipement	669957.94	6582323.6		-	-
app_43438	Equipement	669959.29	6582318.76		-	-
app_44443	Equipement	669958.05	6582323.18		-	-
app_44444	Equipement	669960.9	6582313.03		-	-
app_45409	Equipement	669952.83	6582341.7		-	-
app_45410	Equipement	669955.9	6582331.27		-	-
app_45412	Equipement	669962.79	6582306.52		-	-
app_46375	Equipement	669953.39	6582340.13		-	-
app_47353	Equipement	669950.3	6582347.68		-	-
app_47354	Equipement	669950.85	6582346.48		-	-
app_47355	Equipement	669954.55	6582336.19		-	-
app_47356	Equipement	669959.45	6582318.18		-	-
app_47357	Equipement	669959.98	6582316.3		-	-
app_48332	Equipement	669956.14	6582330.42		-	-
app_50263	Equipement	669951.25	6582345.61		-	-

LEGENDE DES PLANS DE DETAIL

A

Réseau d'eau potable en classe A
En planimétrie seulement
sauf indication contraire sur le plan

B

Réseau d'eau potable en classe B

C

Réseau d'eau potable en classe C



Point de position des réseaux levés



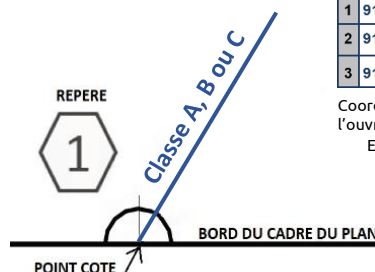
Eléments métiers



Fond de plan "Partenariat PCRS CRAIG"

<https://www.craig.fr/pcrs>

**Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de
l'ouvrage faisant foi**



Points de repère	
1	912108.97 6451058.35
2	912082.64 6450943.65
3	912051.0 6451022.48

Coordonnées de points remarquables de
l'ouvrage dans le système de projection :
EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93

CONTACT

EN CAS D'ENDOMMAGEMENT :

Veuillez contacter immédiatement le **04.70.08.48.90**

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

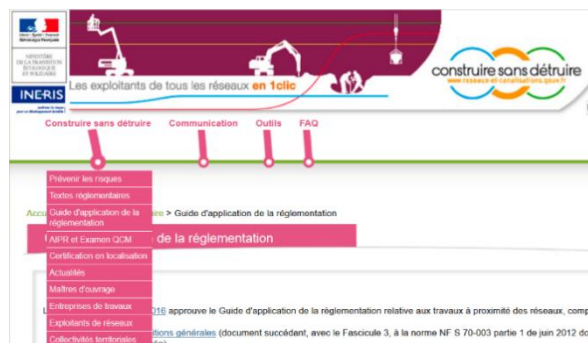
L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages d'adduction d'eau potable » se trouve au paragraphe 3.8 du fascicule 2 du guide d'application de la réglementation anti-endommagement disponible sur :

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

1) Cliquez sur « Construire sans détruire »

2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.



Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.

Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire.

Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.

RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire

(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)

Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains (voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la réglementation).

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

GEOVRD
51 rue EUGENE SUE
03100 MONTLUÇON
France

N° consultation du téléservice : 2026041586943S57

Référence de l'exploitant : 2616054438.261601RDT02

N° d'affaire du déclarant : GIRONDE

Personne à contacter (déclarant) : LAURENT

Date de réception de la déclaration : 15/04/2026

Commune principale des travaux : 03100 Montluçon

Adresse des travaux prévus : 54, Rue de la Gironde,

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRAUV-AUVERGNE

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 40 rue de Chanteranne

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 63100 CLERMONT FERRAND

Tél. : +33473198829

Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EL Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : _____ Date d'édition (1) : _____ Sensible : ☒ Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'enceinte des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0181624701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de l'Allier 0470358000

Responsable du dossier

Nom : BALY SANCIA

Désignation du service : DT/DICT

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : BALY SANCIA

Signature : _____

Date : 16/04/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 6

PIÈCES JOINTES DU RÉCÉPISSÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes en cliquant sur le(s) lien(s) ci-dessous :

Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf

SHA-256 8aef048a63dd2b66933bba7097e84d19219650700b164324ac92cbf1f354cc55

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/6158c752119e444c9323ea6293e11ddd_139217802/Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf

D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

SHA-256 78a163b16ae93773e2cebd91dae7fdb179933ff85d8d75e90bece42516ac690

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/684c2708e22a4b67aea6a4b90c9cf317_142254271/D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

D-Lire_un_plan_Enedis.pdf

SHA-256 61af260c69df4e5379c6c77f28f2ede4c93267457e26706665c3e6a189199110

https://utilisateurs.protys.fr/download/077/7e002a8a3b5548cdbbe7b30a999cdb04_140893398/D-Lire_un_plan_Enedis.pdf

20230907_Comprendre_StaR-DT_Enedis.pdf

SHA-256 b2dfde37ead1e558a437c0aa1555b6af1b935157386f9b27d6e59bf49b1a94e0

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/f9487c656ab64d8c8fe9d7d0358b6902_139217824/20230907_Comprendre_StaR-DT_Enedis.pdf

A3_2026041586943S57.pdf

SHA-256 12896d6e4dd1d7c3d573b25804f6b1de9a685fba65fa4ecac395f78677883e0e

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/39e460ef8e1d4349b4c0251a91c99e25/A3_2026041586943S57.pdf

2026041586943S57_export_StaR-DT.gml

SHA-256 80b0b19d2e0b5dab3056d8b476dd9d1cea1e30e1d4b52722a9531f525fbaee

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/874d551eefea43199c80cf3a1965d979/2026041586943S57_export_StaR-DT.gml

ENEDIS-DRAUV-AUVERGNE
DT DICT

40 rue de Chanteranne

63100 CLERMONT FERRAND

France

Tél : +33473198829

Fax :



COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2616054438.261601RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **Assurez vous**

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Nous vous fournissons des données vectorielles, leur usage est strictement limité à l'aide à la cartographie et localisation des réseaux dans le cadre de ce numéro de consultation du téléservice

La durée de validité des données est de trois mois.

Plus d'information sur l'utilisation du StaR-DT sur le site http://cnig.gouv.fr/?page_id=11745

Responsable : BALY SANCIA

Tél :

Date : 16/04/2026

Signature :

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques

-  Poste source
-  Poste de distribution
-  Poste privé
-  Production

Appareils de coupure et accessoires

-  I ou Y Interrupteur aérien
-  Parafoudre
-  Coffret de coupure souterrain
-  Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
 Réseau aérien nu	 Réseau aérien nu
 Réseau aérien torsadé	 Réseau aérien torsadé
 Réseau souterrain	 Réseau souterrain
 Branchement aérien	 Réseau en galerie
 Branchement souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

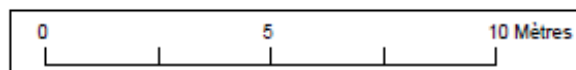
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200^e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrification des exécutants et d'endommagement du réseau

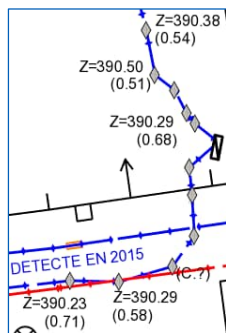
Version mars 2022

La profondeur et l'altimétrie

L'**altimétrie** indiquée sur les plans par un « Z= » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

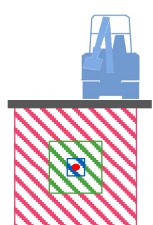
	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
* Paris : toutes les traversées de chaussées sont en classe B			
Classe C			
Réseau abandonné			
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) 		Fourreau vide en attente
Poste	POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)		
Mise à la terre			

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boite capot BT
- Boite capot HTA
- Poteau

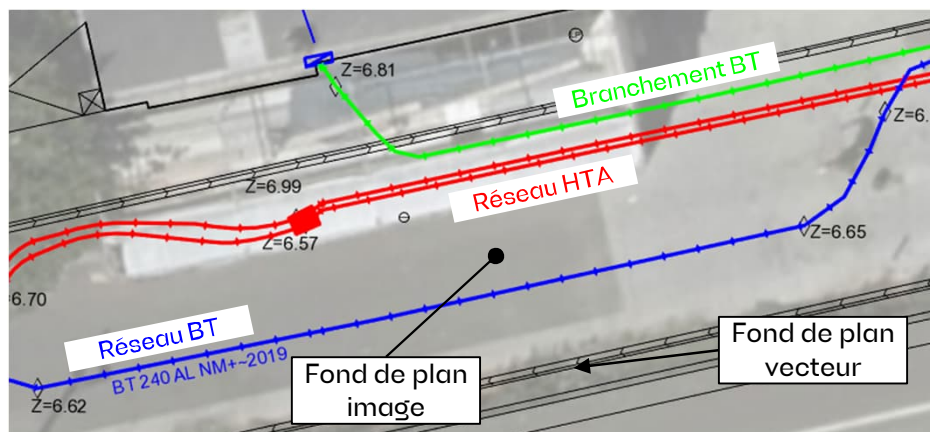
Travaux en zone d'incertitude



- Zone d'incertitude classe A $\leq 50\text{cm}$
- Zone d'incertitude classe B $\leq 1\text{m}50$ (1m pour les brchts)
- Fuseau d'incertitude classe C $> 1\text{m}50$ (1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique



Coffret électrique



Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)



Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

Règles et recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sûreté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les **prescriptions du code du travail**.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

Responsable du dossier	
Nom :	
Désignation du service :	
Tél. :	

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➤ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⊘ Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

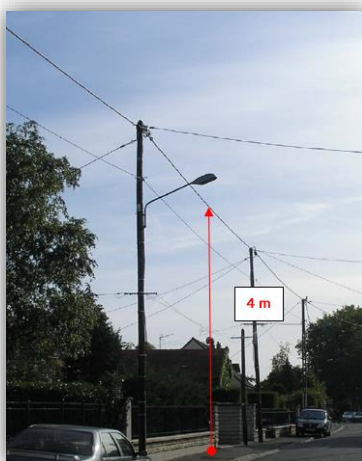
Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT



Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée est **de 4 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Réseaux fils nus

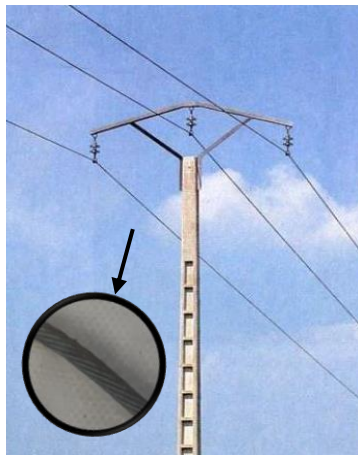
Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

Suppression du risque électrique et moyens de protection dans le cadre de travaux à proximité de lignes électriques

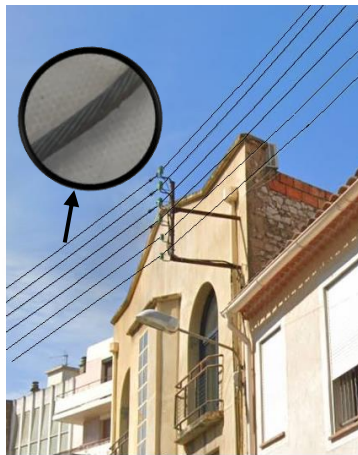
Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

→ Risque d'arc électrique et d'électrocution

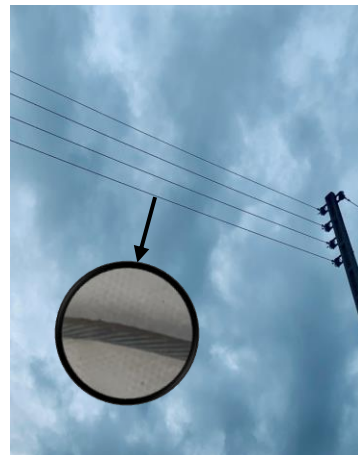
Réseau fils nus HTA



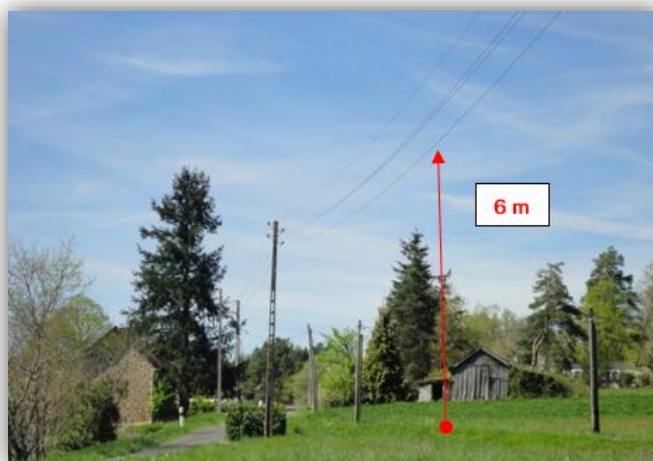
Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée est **de 6 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ **Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales...) :**

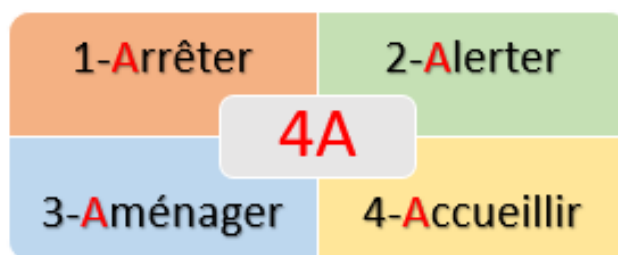
En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 8 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

**En cas de dommages aux ouvrages Enedis,
appliquez la règle des 4 A et appelez le 01 81 62 47 01**



Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

Emprise de vos travaux

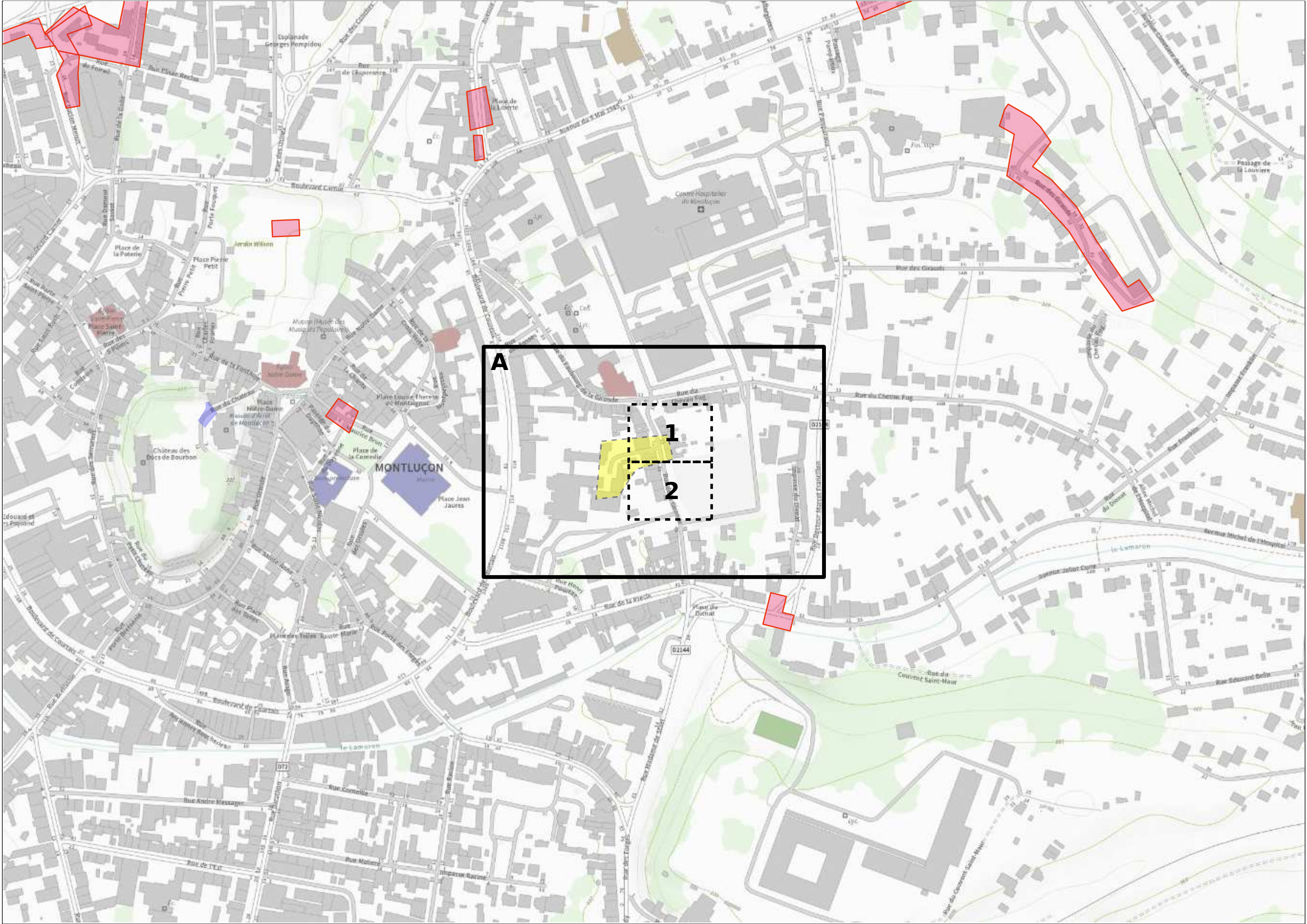
Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux Enedis

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)

Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



Plan édité le :
15/04/2026

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :

- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
- Les réseaux souterrains

leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.
La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique

BT

Aérien

Torsadé

Souterrain

HTA

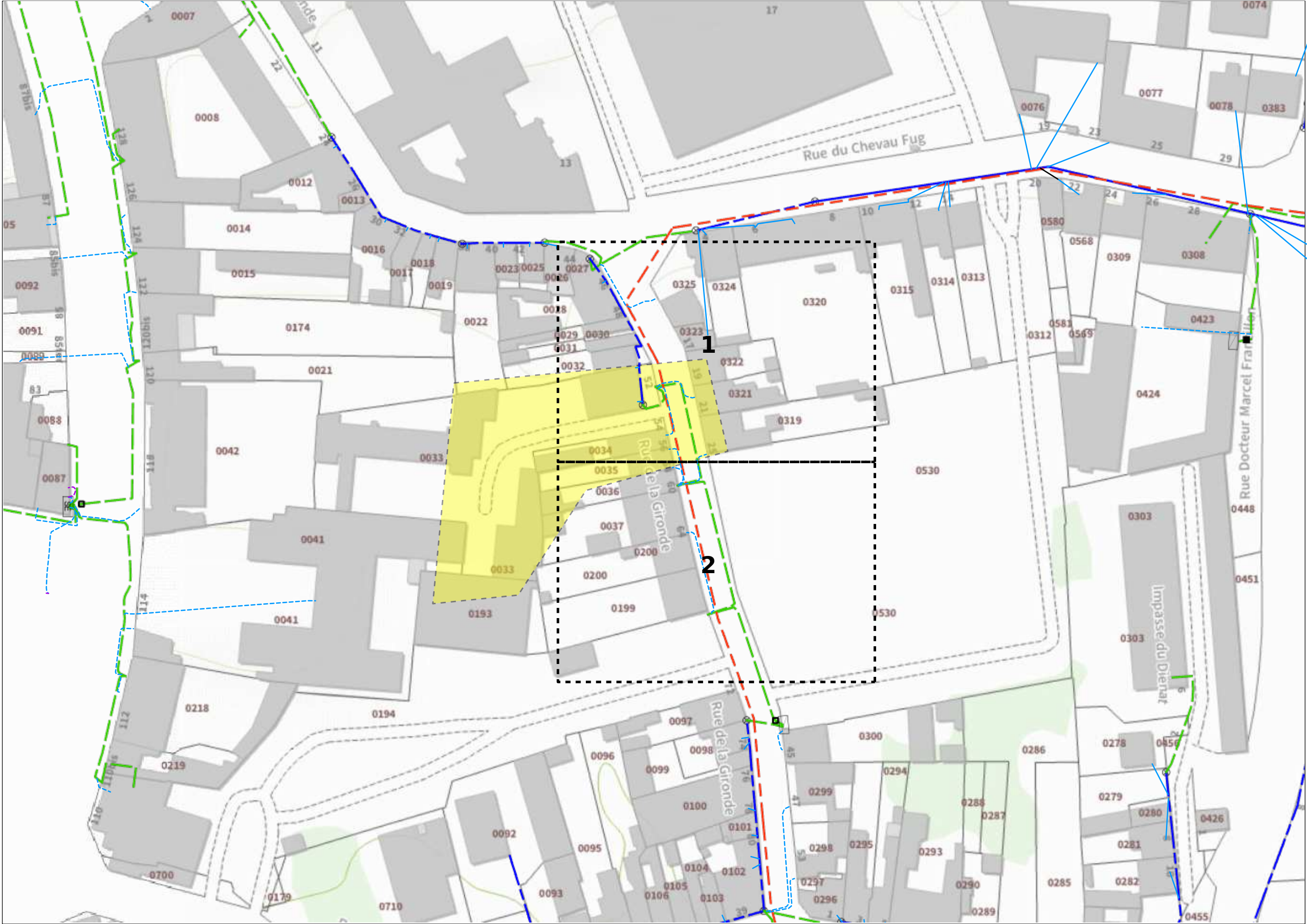
Aérien

Torsadé

Souterrain

Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



Plan édité le :
15/04/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

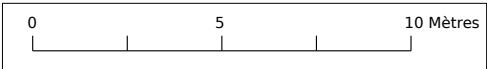
Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchements
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Coordonnées des 3 points exprimées en WGS84 (long;lat)
PR1 : 2.609042;46.340539
PR2 : 2.609451;46.340095
PR3 : 2.609333;46.340294



Plan édité le :
15/04/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

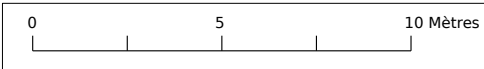
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Coordonnées des 3 points exprimées en WGS84 (long;lat)
PR1 : 2.609405;46.340087
PR2 : 2.609055;46.339647
PR3 : 2.609467;46.339884



Données cartographiques
PCRS Image : CRAIG(2017)



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : GEOVRD
Complément / Service :
Numéro / Voie : 51 rue EUGENE SUE
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 03100 MONTLUCON
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2026041586943S57
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : GIRONDE
Personne à contacter (déclarant) : LAURENT
Date de réception de la déclaration : 15 / 04 / 2026
Commune principale des travaux : Montluçon
Adresse des travaux prévus : 54, Rue de la Gironde,

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Montluçon - Fibre
Personne à contacter : dict.assistance@fr.groupe-nat.com
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : TSA 62152
Code Postal / Commune : 59810 LESQUIN
Tél. : 0359529113 Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Fibre_optique 200 / / / / cm
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : / / à h ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Vous référer au guide d'application de la réglementation, rubrique: Communications électroniques.
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Paragraphe 3.7.6 du fascicule 2
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0470025518
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Groupe-NAT
Désignation du service : DICT Assistance
Tél. : 0359529113

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : DICT Assistance pour Montluçon
Signature : 
Date : 16 / 04 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise











LEGENDE DES PLANS DE DETAIL



Réseau de télécommunication souterrain
**En planimétrie seulement
sauf indication contraire sur le plan**



Réseau de télécommunication aérien



Réseau de télécommunication en façade

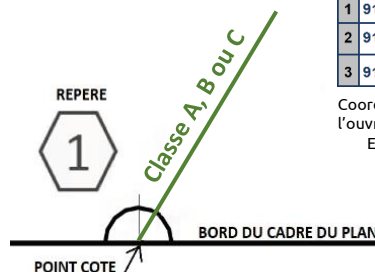


Point de position des réseaux levés



Fond de plan "Partenariat PCRS CRAIG"
<https://www.craig.fr/pcrs>

**Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de
l'ouvrage faisant foi**



Points de repère	
1	912108.97 6451058.35
2	912082.64 6450943.65
3	912051.0 6451022.48

Coordonnées de points remarquables de
l'ouvrage dans le système de projection :
EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93

CONTACT

EN CAS D'URGENCE / ENDOMMAGEMENT :

Veuillez contacter immédiatement le **04.70.02.56.17**

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages de télécommunications » se trouve au paragraphe 3.7.6 du fascicule 2 du guide d'application de la réglementation anti-endommagement disponible sur :

<http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>

- 1) Cliquez sur « Construire sans détruire »
- 2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.



Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.

Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire.

Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.

RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire

(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)

Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains (voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la réglementation).

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : _____. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ⁽¹⁾ :	Date d'édition ⁽¹⁾ :	Sensible :	Prof. régl. mini ⁽¹⁾ :	Matériau réseau ⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		_____ cm	
			___ / ___ / ___		_____ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

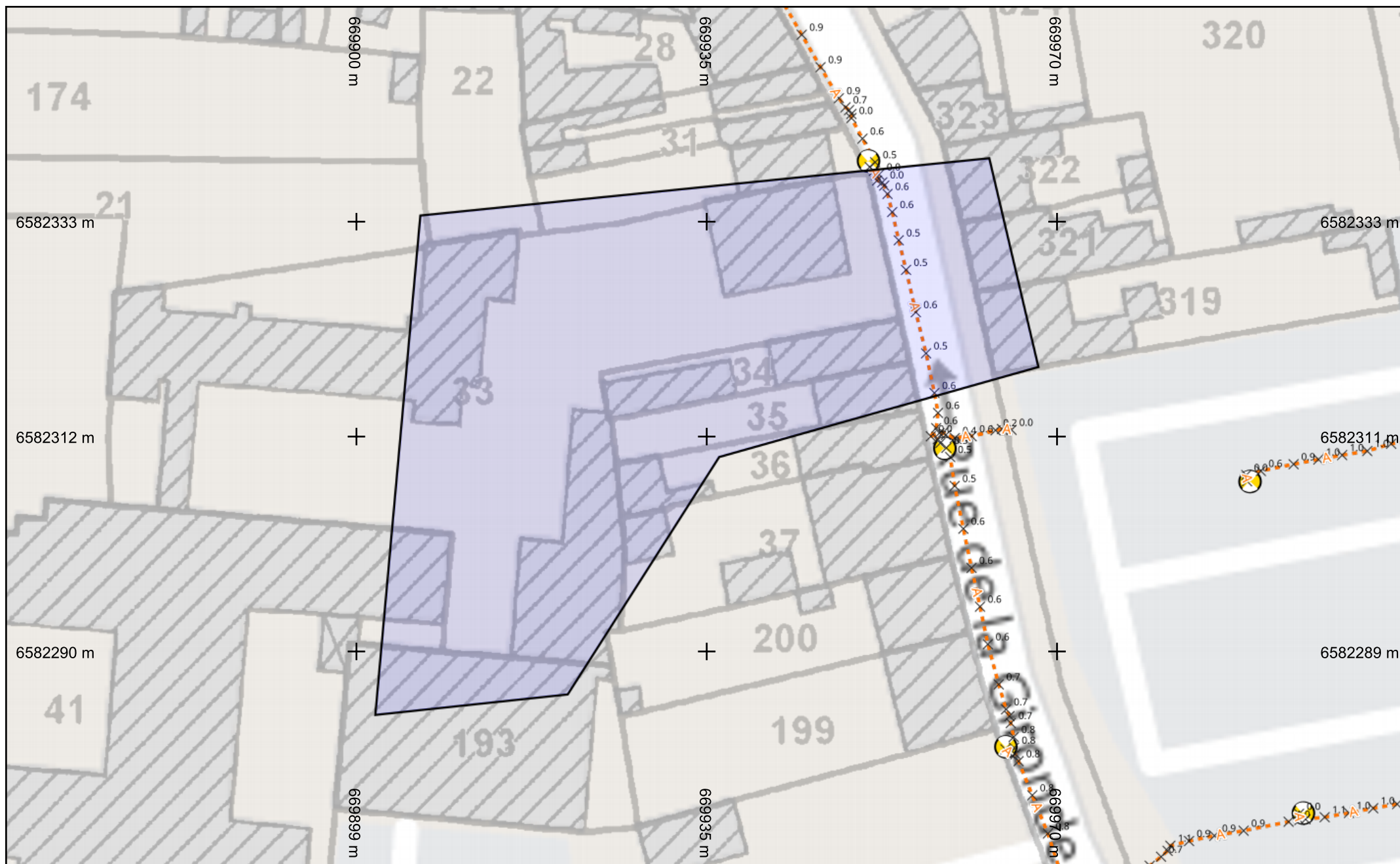
Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Légende des plans

Réseaux Eclairage Public	
	Câble souterrain Classe de précision, Voir Plan
	Réseau aérien Classe C
X	Profondeur en mètres
Luminaires	
	Eclairage Public
	Eclairage Privé / Enseigne
	Eclairage Architectural
	Eclairage Sportif
Armoires	
	Armoire

Légende des plans

Réseaux Signalisation Lumineuse Tricolore	
	Réseau Classe A
x	Profondeur en mètres
Emergences SLT	
	Carrefour
	Armoire de feux
	Support
	Chambre
	Boucle



CITEOS

Légende :
Voir page annexe

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 15/04/2026 - 15:44:16
 Numéro de consultation : 2026041586943S57
 Adresse : 54, Rue de la Gironde, , 03100 Montluçon
 Format d'impression : A4 Paysage

0 2 4 6 10m



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : _____. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ⁽¹⁾ :	Date d'édition ⁽¹⁾ :	Sensible :	Prof. régl. mini ⁽¹⁾ :	Matériau réseau ⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		___ cm	
			___ / ___ / ___		___ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :

Désignation du service :

Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

GEOVRD
51 rue EUGENE SUE
03100 MONTLUÇON
France

N° consultation du téléservice : 2026041586943S57

Référence de l'exploitant : 2616054437.261601RDT02

N° d'affaire du déclarant : GIRONDE

Personne à contacter (déclarant) : LAURENT

Date de réception de la déclaration : 15/04/2026

Commune principale des travaux : 03100 Montluçon

Adresse des travaux prévus : 54, Rue de la Gironde,

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : GRDF DELEGATAIRE SUD-EST

Personne à contacter : C2T Massif Central

Numéro / Voie : 22 avenue Joannès Masset

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 69009 LYON 09

Tél. : +33810300360

Fax : +33473345399

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : GA Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

- ☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. 1 Plan A4 de situation Voir plan ☒ _____ cm
3 Plans A3 1/200 Voir plan ☒ _____ cm

- ☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

- ☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

- ☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

- ☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Cf. CATEGORIES PLANS ET OUVRAGES GRDF, VOS TECHNIQUES DE TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS DE L'EXPLOITANT

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : §3.4; chapitres 4 et 5; Fiches Techniques

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0247857444

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de l'Allier 0470358000

Responsable du dossier

Nom : EXPLOITANT GRDF

Désignation du service : C2T Massif Central

Tél : +33 810300360

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : RÉPONSE EFFECTUÉE par un automate

Signature :

Date : 15/04/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

TRAVAUX SANS TRANCHEE

Rappels du guide technique de travaux associés à ces techniques :

Tout passage dans les fuseaux d'incertitude d'un ouvrage gaz est **INTERDIT**.

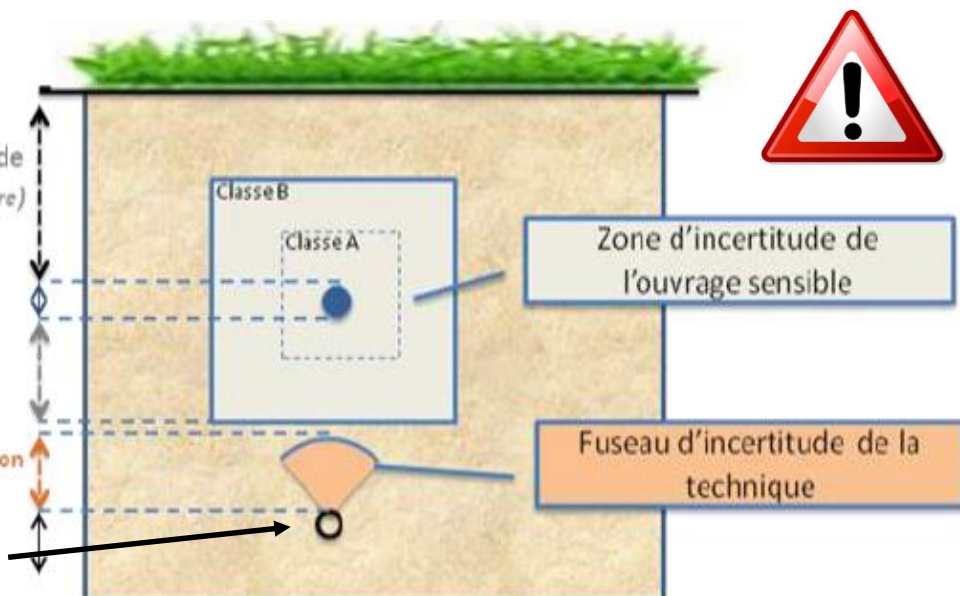
Profondeur d'enfouissement de l'ouvrage (du sol à la génératrice supérieure)

Diamètre de l'ouvrage sensible

- Zone d'incertitude de classe A : 0,4 ou 0,5m
- Zone d'incertitude de classe B : 1,5 m
- Zone d'incertitude égale à 0 si sondage

Le fuseau d'incertitude est variable en fonction de la technique sans tranchée = X cm

Outil de technique sans tranchée



Attention, si pour les techniques guidées (forage dirigé, micro tunnelier, tubage par éclatement, ...) l'incertitude de la technique reste constante, il n'en est pas de même pour les techniques non-guidées (fusées, tarières, battage de tubes, fonçages), pour lesquelles l'incertitude s'accroît avec la distance parcourue.

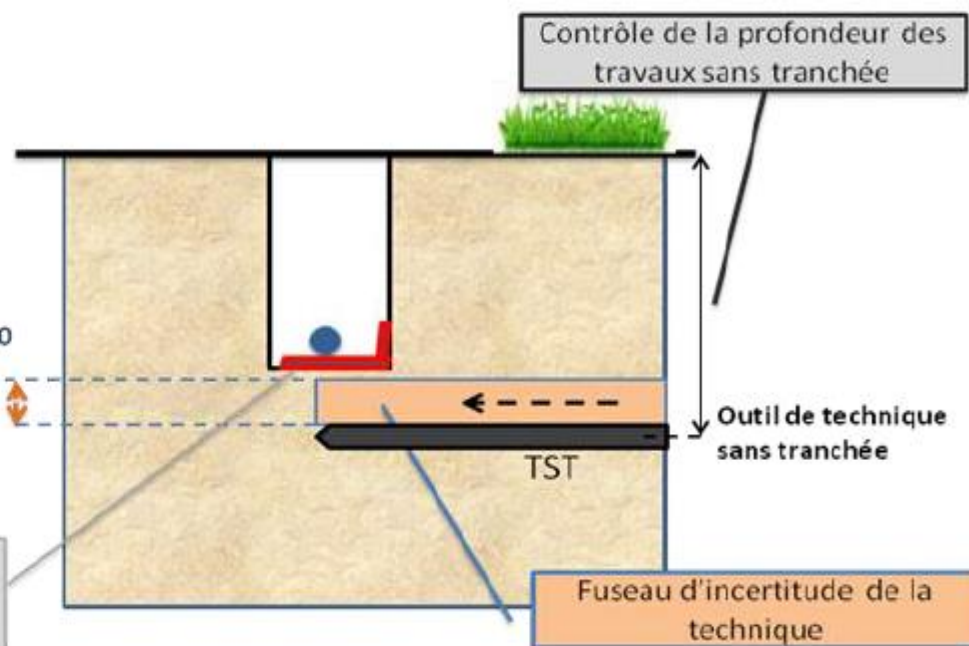
Si les travaux sans tranchée passent dans le fuseau d'incertitude d'un réseau sensible, il est nécessaire de réaliser une fouille préalable permettant de réduire la zone d'incertitude du réseau sensible en le rendant visible (**prescription du guide technique de travaux pour les fusées non-localisables**). La mise en place d'une protection permet de sécuriser l'approche.



Ouvrage sensible dégagé, incertitude = 0

Incertitude de la technique = X cm selon la fiche de la technique utilisée

Bonne pratique: pose d'une plaque de protection en fond de fouille le temps des travaux



En cas d'emploi de techniques non-guidées l'incertitude s'accroît avec la distance parcourue (cas des fusées, tarières, battage de tubes, fonçages). Le fuseau d'incertitude est donc conique.



Conception et réalisation graphique : Atelier Patrick Gullon - Illustration : © Alain Vilcoq



Reportez-vous
AU GUIDE
d'application
de la
réglementation

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr/



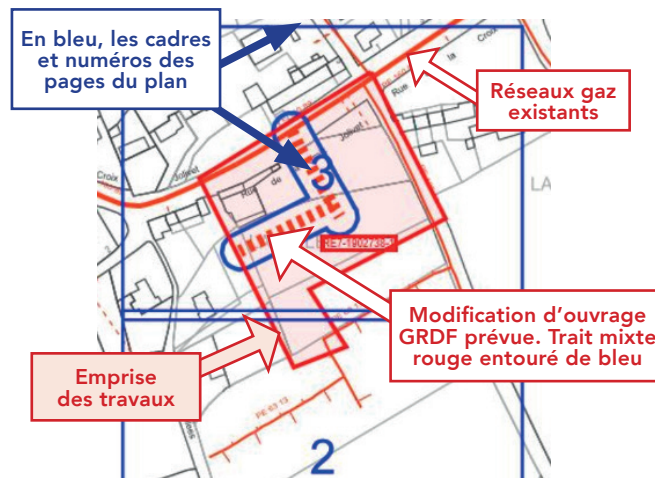
Lire et comprendre un plan GRDF

Réglementation anti-endommagement

Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension des plans fournis par GRDF en réponse à une déclaration de travaux. A travers ce guide de lecture, vous trouverez les éléments composants les fonds de plan, la représentation des réseaux, des branchements gaz et leurs accessoires. GRDF vous adresse systématiquement un plan de situation avec votre emprise (P1) et un plan de détail découpé en une ou plusieurs pages.

Le plan de situation comprend (page 1 au format A4)

- La zone d'emprise de votre déclaration. Celle-ci peut être tronquée pour ne faire apparaître que la partie contenant les ouvrages gaz.
- La position du ou des pages du plan joint au format grande échelle 1/200^{ème}, numérotées à partir de la page 2.
- La représentation d'extensions ou de modifications des ouvrages prévues par GRDF à proximité de l'emprise. (Elles sont représentées sous forme d'un trait rouge de ce format )
- La commune principale et la date de création



Le Plan de détail sur sa ou ses pages comprend

ATTENTION !
Sur chaque page le format d'impression est indiqué.
Il est à respecter impérativement pour toute impression

Exemple

L'échelle du plan est 1/200^{ème}.



Il est impératif de vérifier l'échelle par la règle graduée jointe. Si le format d'impression ou de consultation est respecté, 1cm lu sur plan au 1/200^{ème} correspond sur le terrain à 2m. (une cotation de 4 m fera 2cm)



Les coordonnées du centre de chaque page

Coordonnées GPS
43.727, 7.256

La date d'impression et le nombre de pages total

Date d'impression: 02/10/2020
Page 2 sur 6

Le plan de situation comporte les coordonnées géoréférencées de 3 points d'ouvrage en classe A, ci-dessous PG1 en page 2.	
Point Géoréférencé 1	Page PG 1
830841,854; 6462115,598	2

ATTENTION !
Il est impératif de vérifier le respect du format d'impression A4 à A0 ou de consultation du plan.

Identification des classes de précision de chaque tronçon (réseaux et branchements)

Tronçon en Classe A	Tronçon en classe B	Tronçon en Classe C
Terme CLASSE A indiqué pour les réseaux, ou CL A pour les branchements	La classe B est rarement indiquée. Elle se déduit par défaut des autres classes	Identifiés par plusieurs points d'interrogation sur ou à côté du tronçon ou une mention de type : Position incertaine, supposée, inconnue, approximative...
MPB PE 63 CLASSE A :: 2014	MPB AC 114 :: 1980 est par défaut en B.	MPB PE 40 :: 1986  Position incertaine Ils peuvent être entourés en rouge. 9
Ouvrages depuis juillet 2012, tous les ouvrages sont en classe A, en planimétrie X, Y et Altimétrie Z. Ouvrages avant 07/2012 : si la profondeur indiquée est <u>supérieure ou égale à 1m20</u> , la classe en altimétrie (Z) est la <u>classe B</u> .	Un séparateur de Classe A I B indique le lieu d'un changement de classe A et B. 3 Nota : Des tronçons en échec de détection sont indiqués « DI » ou Détection Infructueuse. 10	

Classe	Précision
A	0,40 m (ouvrage rigide) 0,50 m (ouvrage souple)
B	Supérieur à la classe A et inférieur ou égale à 1,50m pour le réseau ou 1m pour les branchements
C	Supérieure à 1,50 m pour les réseaux, 1m pour les branchements

A partir de l'enveloppe externe pour tout ouvrage de diamètre > 100 mm

Éléments du fond de plan

Les principaux éléments du mobilier urbain que vous allez rencontrer sur le terrain sont:

Trottoir, mur 	Poteau Telecom/elec. 	Avaloirs 
Accès, seuil 	Arbre 	Plaque d'égout 
Bâtiment 	Plaque Telecom 	Borne incendie 



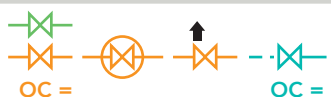
GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

1 Dispositifs Importants pour la sécurité

(article R554-30 du code de l'environnement)

(Susceptibles d'être manœuvrés **uniquement** par l'exploitant en cas de dommage)

Robins (vannes) de réseau



Dans la rue

Regards ronds, ovales ou chambre GAZ

Une plaque de signalisation jaune indique leurs positions, elle comporte un Numéro.
Sur plan, ils sont encadrés en rouge.



ATTENTION !

L'exécutant des travaux informe son personnel de la présence de ces organes de coupure et veille, pour ceux situés dans l'emprise du chantier, à conserver leur accessibilité et qu'ils ne soient pas dégradés ou rendus inopérants du fait de la réalisation des travaux (article R554-31 du code de l'environnement).

Les objets ne sont pas représentés à leur échelle normale.

2 Les affleurants gaz présents sur le plan sont représentés ainsi et sur l'exemple aux repères 2.

Coffret gaz en façade



Armoire gaz



Coffrets gaz Enterrés



Regards au sol (Bouches)



Les ouvrages gaz, réseaux et branchements sur plan et caractéristiques

Les réseaux et branchements gaz sont représentés selon différentes couleurs associées à la pression et l'état de service.

Niveau de pression	Réseaux en service	Branchement en service	Réseaux et branchements abandonnés
4 bar < MPC < 25 bar			
400 millibar < MPB < 4 bar			
BP Basse Pression < 50 millibar			

Matériaux principaux : PE = Polyéthylène, Ac = Acier, Cu = Cuivre, F ou FD ou 2GS = Fonte ductile, Pb = Plomb, TB = Tôle Bitumée.

Sur plan : Réseau : Pression Matière Diamètre Classe (si A) :: Année*
Branchements : Pression / Matière / CL A*:: diamètre* Année* * Facultatif

MPC Ac 114 CLASSE A ::1998

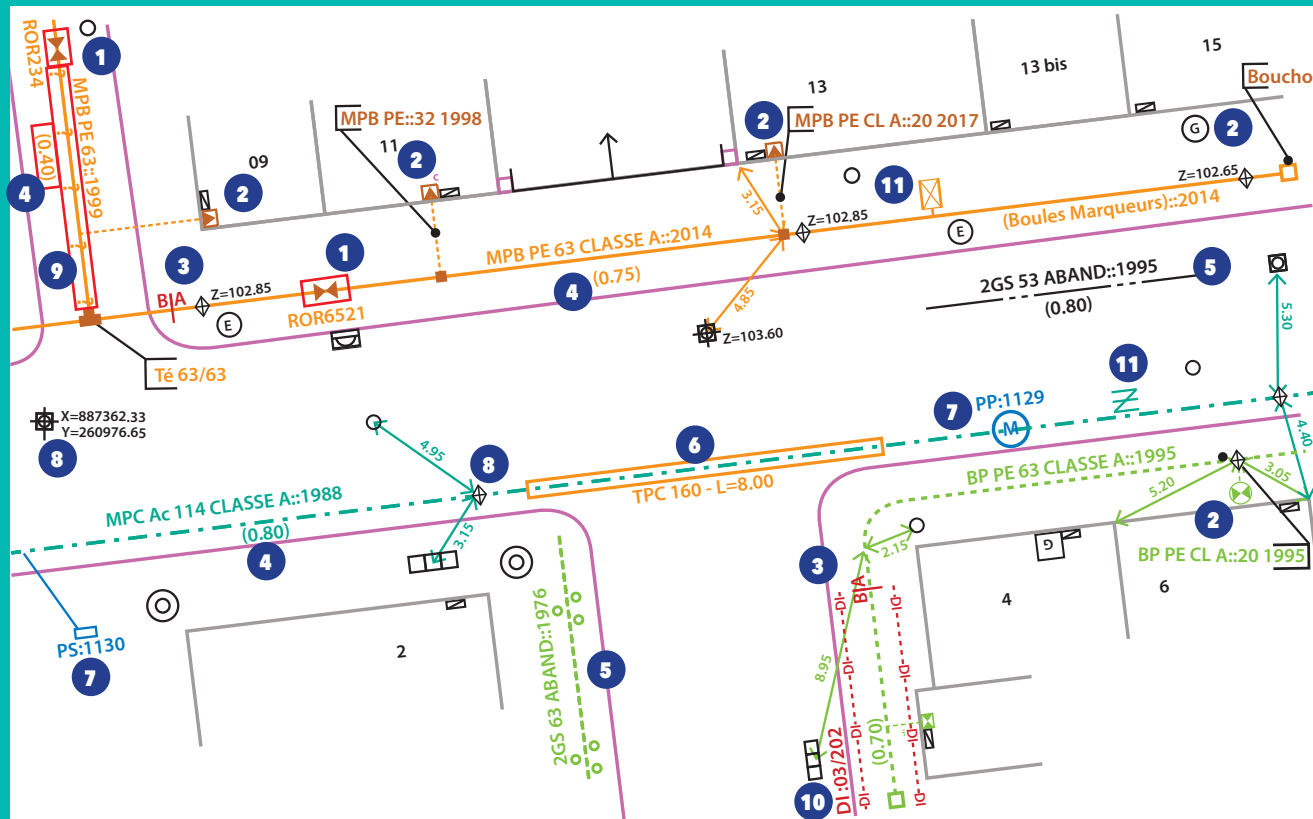
Réseau MPC en acier de 114 mm extérieur en classe A posé en 1998

MPB PE 63 CLASSE A ::2014

Réseau MPB en polyéthylène PE de 63 mm extérieur en classe A posé en 2014

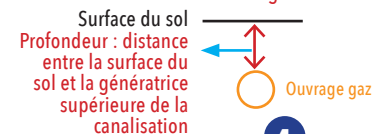
BP PE CL A :: 20 1995

Branchement BP est en Basse Pression, en PE, en Classe A, de 20 mm de diamètre et posé en 1995. Ce type de texte est parfois relié au dessin du branchement par un trait et un point noir.



Profondeur

Il s'agit de la distance entre la génératrice supérieure de la canalisation et le sol. Elle est indiquée ainsi en m (0,80) ou P : 0,80
Les indications de profondeurs connues ≤ à 60 cm sont entourées en rouge



ATTENTION !

- Un branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers l'affleurant (regard/coffret) et l'immeuble.
- Un branchement possède une prise pouvant se situer 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.
- Certains accessoires (indiqués TAG) ou des extrémités de réseau peuvent être à une profondeur plus faible que celle du réseau.



Indications diverses

- 10** Réseau Détecté mais en Détection Infructueuse, parfois notée DI ... DI ... DI ... de part et d'autre.
- 6** Représente un fourreau, (couleur variable) dans lequel passe l'ouvrage gaz. Ici un TPC de diamètre 160. L'ouvrage le traversant n'est pas toujours apparent.
- 8** Point géoréférencé de classe A, avec coordonnées X,Y ou Z indiquant l'altitude. Un losange indique un point d'ouvrage gaz, si le Z est présent son altitude absolue en m. La lettre D parfois associée indique une position Détectée.

- 11 ATTENTION :** Ces différents symboles en MPC ou MPB sont des accessoires de profondeur réduite proche des regards -ouverture possible- (tiges, vanne de purge ou siphon gaz...). Décrouissage avec prudence.
- Le PE de GAZ est noir rayé de jaune. Il peut exister des PE Noir sans rayure jaune, certains sont indiqués. Ne pas employer de source de chaleur ni tenter de le couper. En cas de doute consulter GRDF
- Les ouvrages indiqués tubés ou posés en forage dirigé n'ont pas de grillage avertisseur ni sable.

7 Protection Cathodique

Les accessoires ou équipements* de protection cathodique sur les réseaux gaz en acier sont indiqués en bleu. Ils sont constitués de circuits électriques. Ils assurent la protection contre la corrosion ou la vérification de son efficacité. Toute détérioration est à indiquer immédiatement à GRDF.

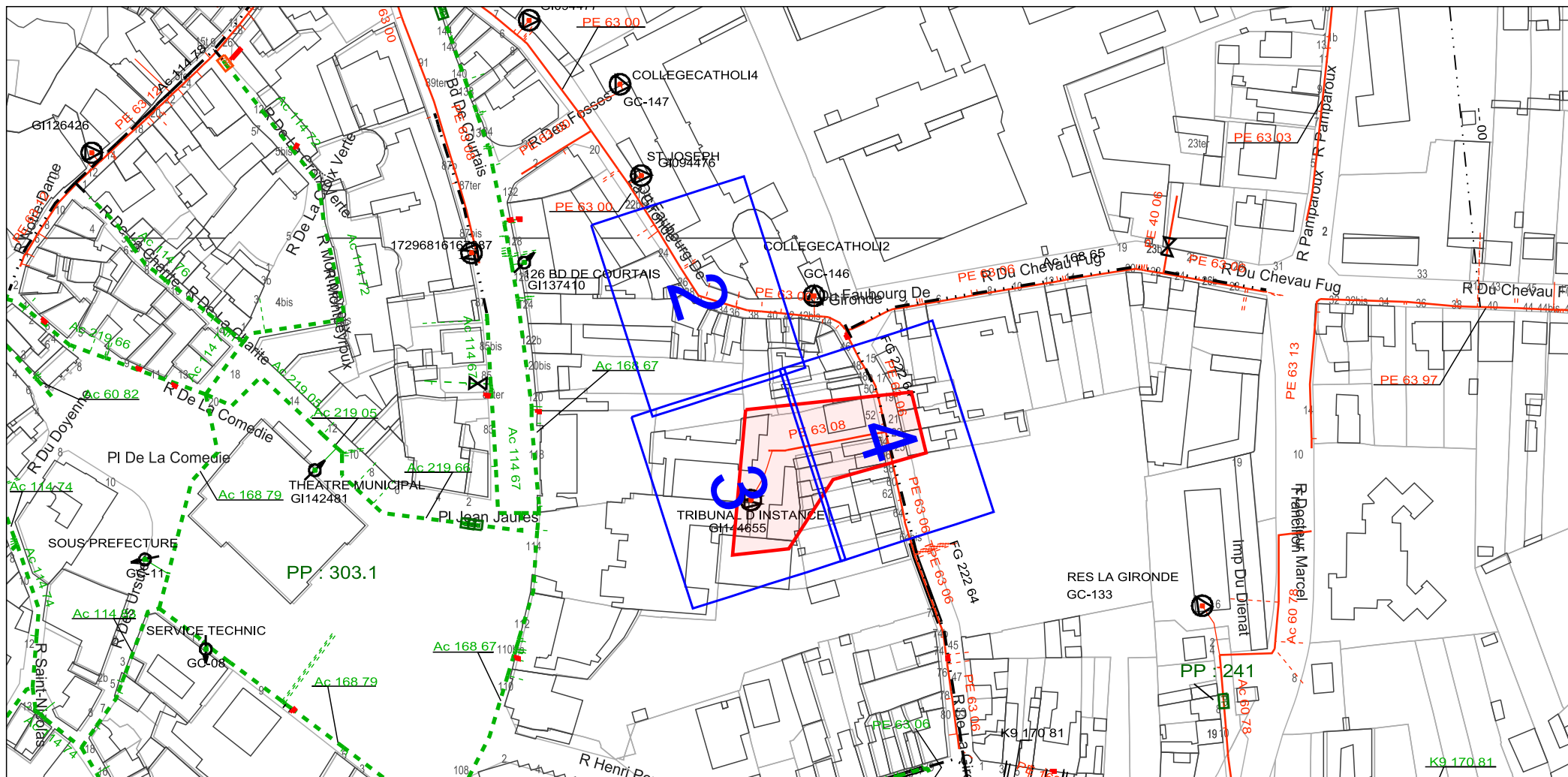
*Prise de potentiel, poste de soutirage, poste de drainage, anodes galvanique, ...

Code INSEE: 03185

Date d'impression: 15/04/2026

Nombre de pages: 4

Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après.
Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer nos ouvrages.



Point Géoréférencé 1 (Lambert 93 m)	Page PG 1	Point Géoréférencé 2 (Lambert 93 m)	Page PG 2	Point Géoréférencé 3 (Lambert 93 m)	Page PG 3
669919.870; 6582319.313	3	669956.392; 6582322.801	4	669960.280; 6582306.284	4



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :
Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés
en classe de précision B à l'exception des
tronçons pour lesquels une autre classe est
précisée
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 620937.976
m,2148979.773 m,L2E

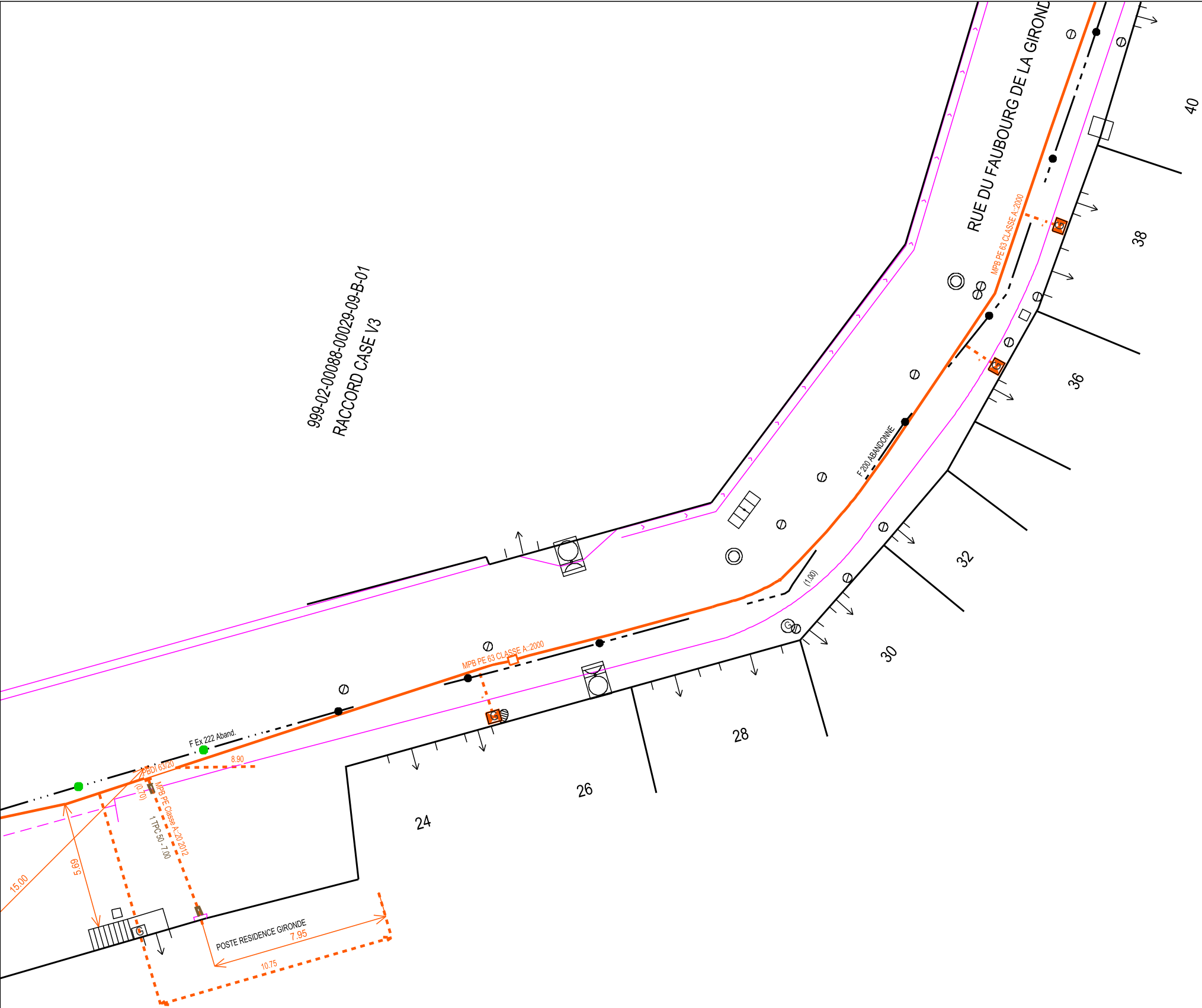
Coordonnées GPS: 46.341 ,
2.609



Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS
Commune: Montluçon

Code INSEE: 03185
Date d'impression: 15/04/2026
Page 2 sur 4

Description :
Numéro Guichet Unique:
2026041586943S57





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 620951.909
m,2148913.550 m,L2E

Coordonnées GPS: 46.340 ,
2.609

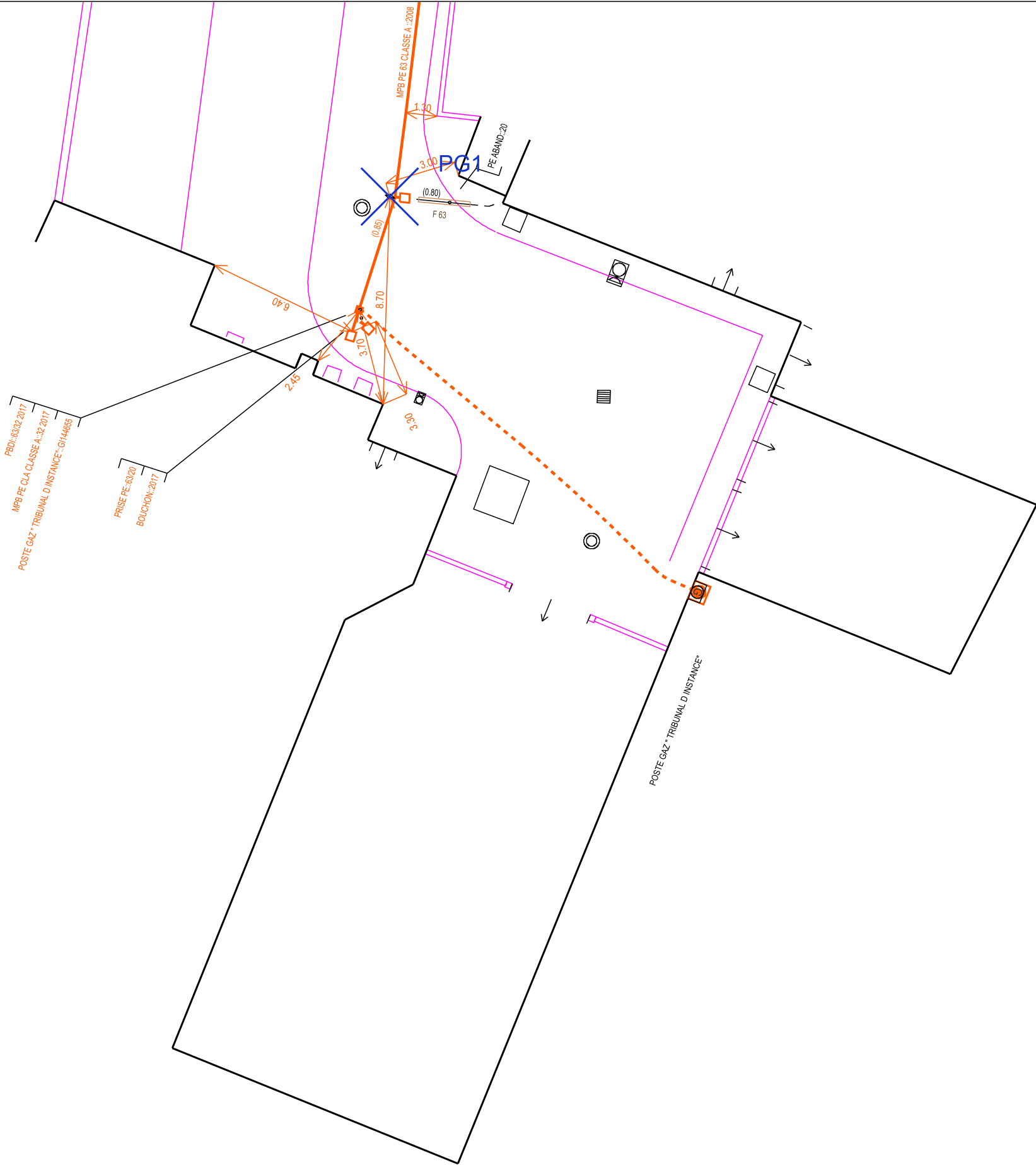


Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS
Commune: Montluçon

Code INSEE: 03185
Date d'impression: 15/04/2026
Page 3 sur 4

Description :

Numéro Guichet Unique:
2026041586943S57





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :
Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés
en classe de précision B à l'exception des
tronçons pour lesquels une autre classe est
précisée
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 621003.087
m,2148929.938 m,L2E

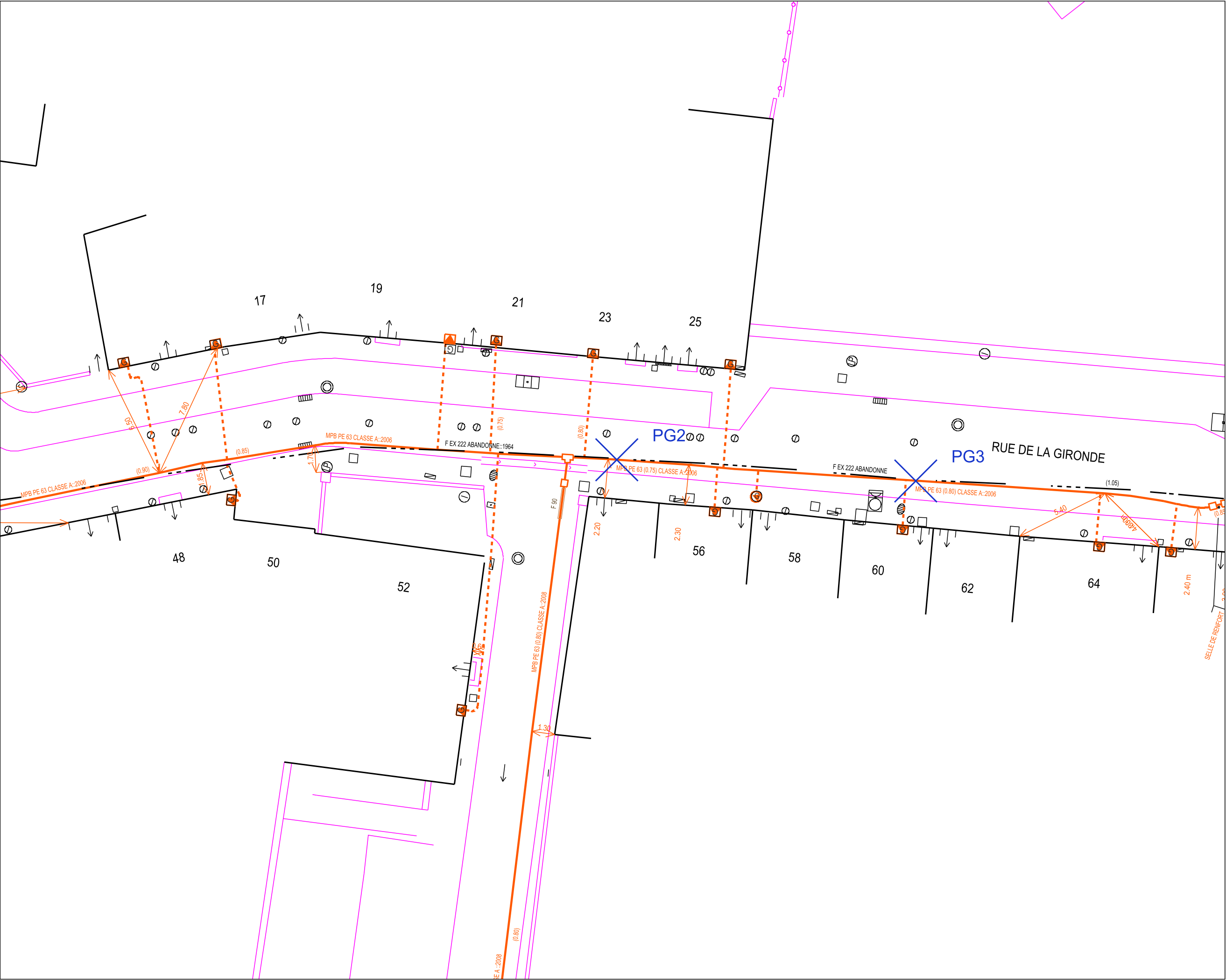
Coordonnées GPS: 46.340 ,
2.609



Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS
Commune: Montluçon

Code INSEE: 03185
Date d'impression: 15/04/2026
Page 4 sur 4

Description :
Numéro Guichet Unique:
2026041586943S57

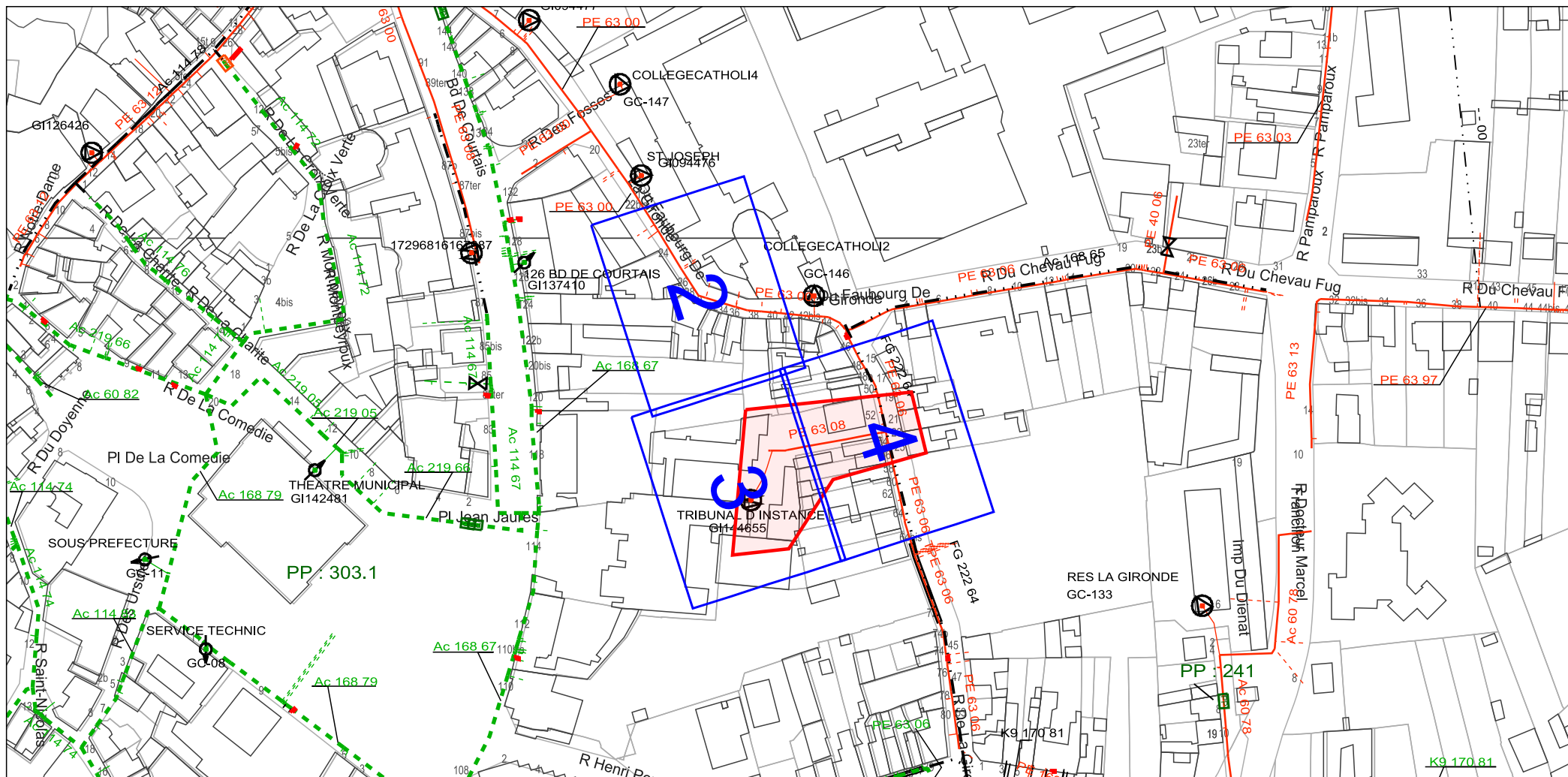


Code INSEE: 03185

Date d'impression: 15/04/2026

Nombre de pages: 4

Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après.
Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer nos ouvrages.



Point Géoréférencé 1 (Lambert 93 m)	Page PG 1	Point Géoréférencé 2 (Lambert 93 m)	Page PG 2	Point Géoréférencé 3 (Lambert 93 m)	Page PG 3
669919.870; 6582319.313	3	669956.392; 6582322.801	4	669960.280; 6582306.284	4



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :
Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés
en classe de précision B à l'exception des
tronçons pour lesquels une autre classe est
précisée
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 620937.976
m,2148979.773 m,L2E

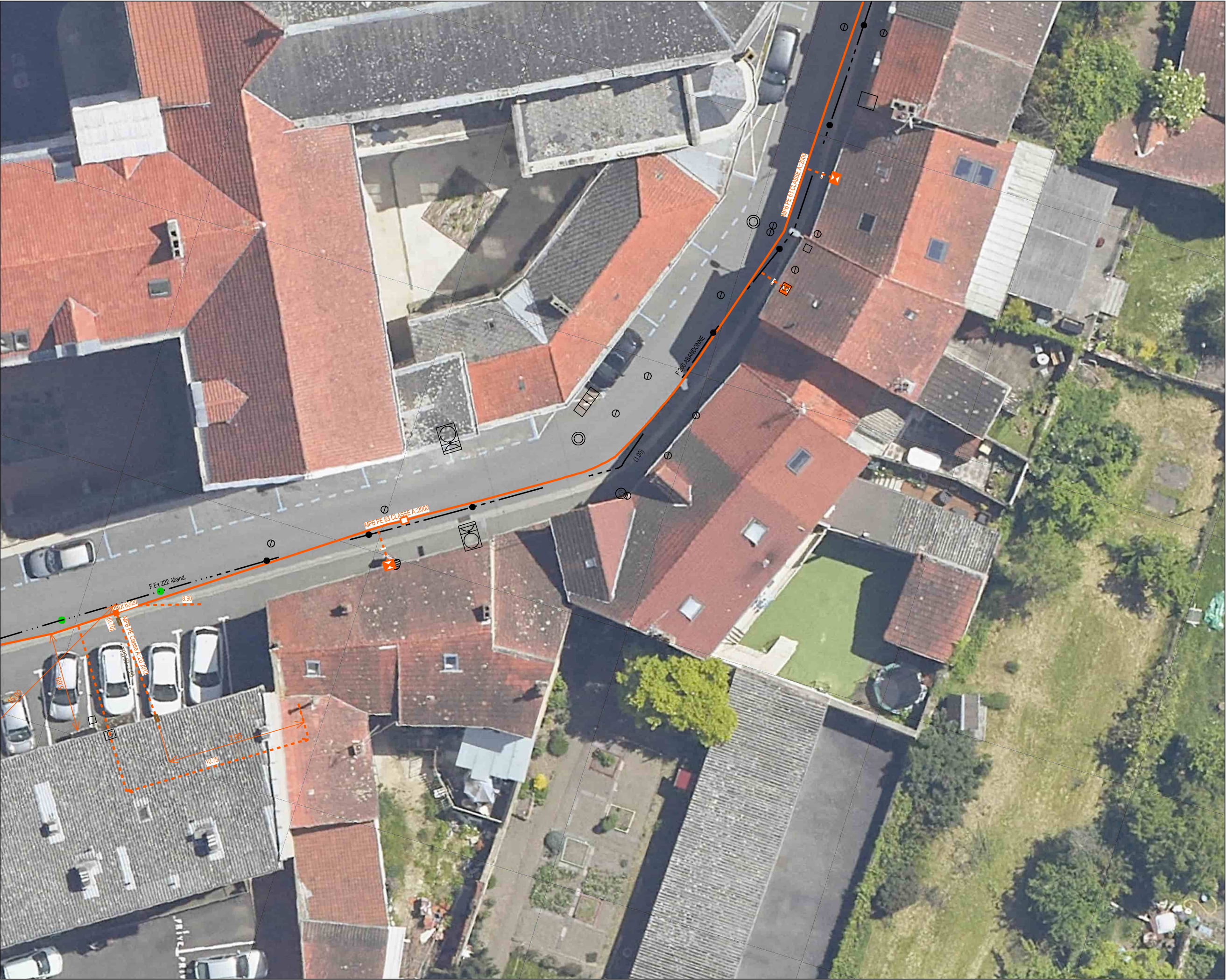
Coordonnées GPS: 46.341 ,
2.609

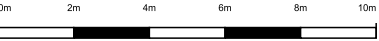


Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS
Commune: Montluçon

Code INSEE: 03185
Date d'impression: 15/04/2026
Page 2 sur 4

Description :
Numéro Guichet Unique:
2026041586943S57





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :
Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés
en classe de précision B à l'exception des
tronçons pour lesquels une autre classe est
précisée
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 620951.909
m,2148913.550 m,L2E

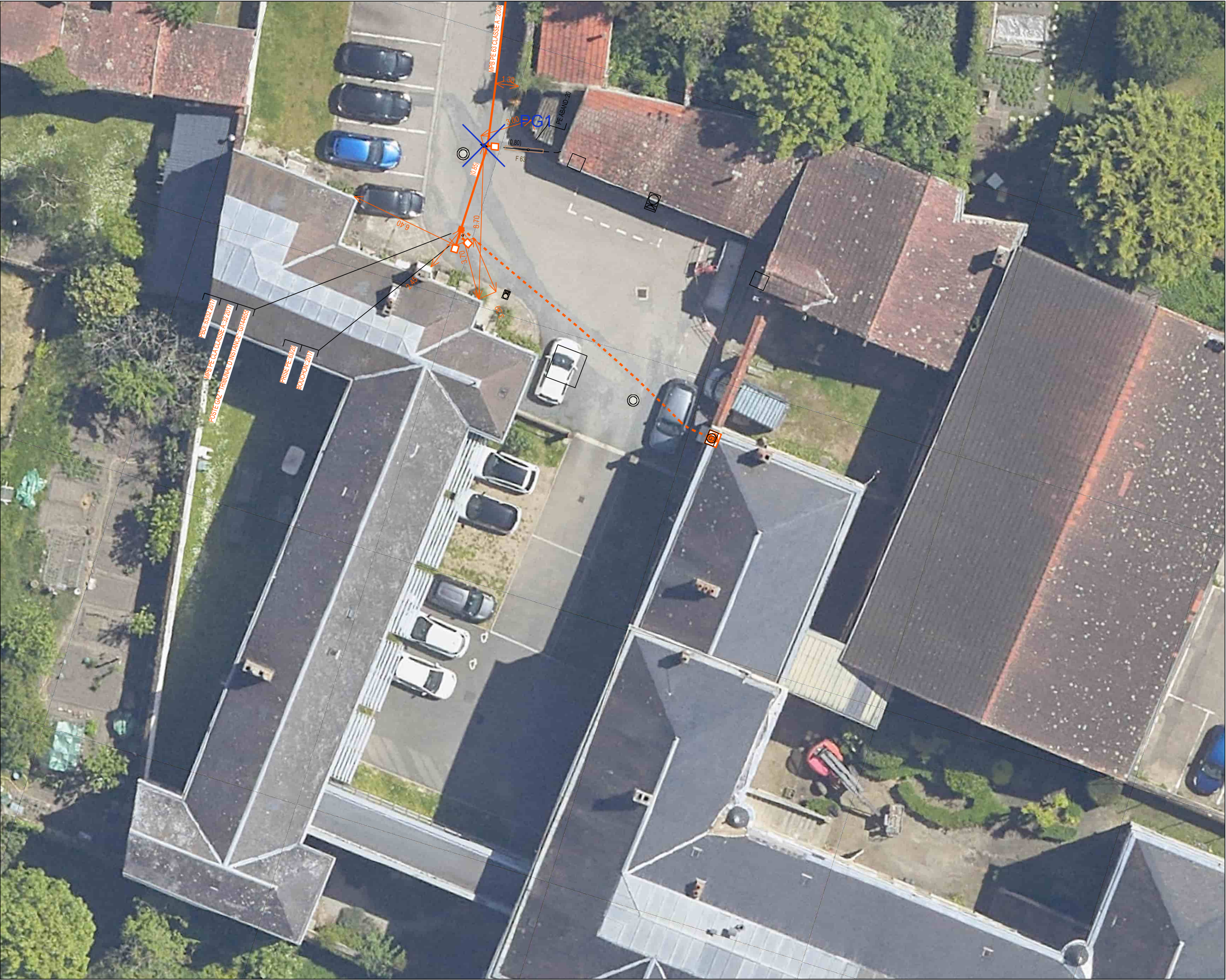
Coordonnées GPS: 46.340 ,
2.609



Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS
Commune: Montluçon

Code INSEE: 03185
Date d'impression: 15/04/2026
Page 3 sur 4

Description :
Numéro Guichet Unique:
2026041586943S57





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :
Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés
en classe de précision B à l'exception des
tronçons pour lesquels une autre classe est
précisée
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 621003.087
m,2148929.938 m,L2E

Coordonnées GPS: 46.340 ,
2.609



Utilisateur: S-PHI-P1-BATCHS
Commune: Montluçon

Code INSEE: 03185
Date d'impression: 15/04/2026
Page 4 sur 4

Description :
Numéro Guichet Unique:
2026041586943S57



GRDF DELEGATAIRE SUD-EST
Cellule Travaux Tiers

22 avenue Joannès Masset
4PD1
69009 LYON 09
France
Tél : +33810300360
GRDF-SE-C2T-AURA@grdf.fr

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2616054437.261601RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

RECOMMANDATIONS GENERALES LIEES AUX PLANS JOINTS

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT : avant toute impression des plans joints, assurez vous qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression. - Le format papier des pages à imprimer figure sur chaque plan A4 A3 A2 A1 ou A0. - Le format des plans grande échelle utilisé par GRDF respecte la capacité d'impression maximale que vous avez déclarée dans votre déclaration. Le format A4 est retenu si vous avez sélectionné A4 comme étant votre capacité maximale d'impression ou par défaut en absence de sélection.

RECOMMANDATIONS GENERALES de GRDF, OU RECOMMANDATIONS LIEES AUX OUVRAGES

RECOMMANDATIONS LIEES AUX BRANCHEMENTS :

Les branchements sont identifiables par leurs affleurants visibles. S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté. En conséquence, les

techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications des chapitres §3.4 et § 5.2.7 et la fiche RX-DBG, et § 5.4.2 du guide technique relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Attention : Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

VIGILANCE AUX BRANCHEMENTS PONCTUELLEMENT SANS AFFLEURANTS :

Attention, soyez attentif aux éventuels branchements non cartographiés en cas de terrassement dans une zone de desserte gaz : il est toujours possible que l'affleurant d'un branchement ne soit pas visible au moment où vont s'effectuer les travaux (ex : coffret gaz recouvert par un coffrage d'une devanture de magasin, terre ayant recouvert un regard situé dans le sol, végétation masquant un regard initialement visible).

Si vous avez un doute sur la présence éventuelle de branchements dans la zone où vous effectuez des travaux, contactez GRDF qui viendra faire des mesures de localisation sur site.

LES DISPOSITIFS AVERTISSEURS

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 15/04/2026

Signature :

GRDF DELEGATAIRE SUD-EST
Cellule Travaux Tiers

22 avenue Joannès Masset
4PD1
69009 LYON 09
France
Tél : +33810300360
GRDF-SE-C2T-AURA@grdf.fr

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2616054437.261601RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

Nous attirons votre attention sur le fait que certains ouvrages (canalisations ainsi que leurs branchements et équipements ou accessoires) situés dans l'emprise des travaux sont susceptibles de ne pas être signalés par un dispositif avertisseur.

Il convient donc d'avoir toujours à l'esprit que la présence d'un dispositif avertisseur, au-dessus de l'ouvrage de distribution de gaz, n'est pas systématique :

- C'est le cas des ouvrages anciens enterrés, notamment avant septembre 1994*, ainsi que des ouvrages « tubés » ou posés par des techniques de travaux sans tranchée ou encore des ouvrages en fonte ou des branchements en plomb. (* date NFP 98-331)
- D'une manière générale, l'absence de dispositif avertisseur peut être aussi due au fait que celui-ci ait été retiré par des tiers et non remis en place lors de travaux ultérieurs à la pose des ouvrages.
- En cas de présence de grillage avertisseur, la distance du grillage à l'ouvrage n'est en aucun cas garantie

RECOMMANDATIONS PROFONDEURS DES OUVRAGES

Si aucune profondeur minimale réglementaire de pose n'est indiquée dans la colonne « profondeur mini » à la rubrique « Emplacement de nos réseaux / ouvrages » du récépissé (CERFA N°14435) et si aucune profondeur spécifique n'est indiquée sur le plan, il y a lieu de considérer pour les ouvrages posés à partir du 23 octobre 2004 que la profondeur réglementaire de pose est au moins égale à 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression supérieure à 4 bar quel que soit l'emplacement, 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous

chaussée ou zone de stationnement existante, 0,60 m pour des canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous trottoir, accotement.

En toutes hypothèses :

- les profondeurs auxquelles ont été enterrés les ouvrages et branchements situés dans l'emprise du projet de travaux ont pu varier depuis la date de pose
- l'incertitude maximale sur la profondeur d'un tronçon ou d'un branchement est relative à la classe de précision indiquée pour ce tronçon ou ce branchement.

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 15/04/2026

Signature :

GRDF DELEGATAIRE SUD-EST
Cellule Travaux Tiers

22 avenue Joannès Masset
4PD1
69009 LYON 09
France
Tél : +33810300360
GRDF-SE-C2T-AURA@grdf.fr

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2616054437.261601RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

DISPOSITIFS AVERTISSEURS SPECIFICITE : ATTENTION, dans l'emprise des travaux, ou à proximité, sont situés des ouvrages probablement non dotés de dispositif avertisseur (grillage jaune). Les ouvrages antérieurs à 1985 sont particulièrement concernés (l'année des ouvrages est indiquée dans les textes le long des réseaux ; exemple 1978 dans "MPB AC 112 : 1978"). Le risque d'absence de dispositif avertisseur concerne également les branchements. Il convient de prévoir des sondages ou des localisations en techniques douces et de signaler aux équipes intervenantes l'absence probable de dispositif avertisseur.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

RECOMMANDATIONS FORAGES HORIZONTAUX OU OBLIQUES : vous prévoyez de réaliser un ou des forages horizontaux ou obliques (code FOH) ou vous avez indiqué l'emploi de techniques sans tranchées. GRDF vous rappelle que selon le guide technique de travaux, le fuseau d'incertitude de la technique employée ne doit pas rencontrer la zone d'incertitude des ouvrages présents. Il faut donc tenir compte de l'incertitude de travail des outils utilisés. En pratique, en cas de forage horizontal ou oblique pouvant croiser un ouvrage gaz, les travaux doivent être suffisamment distants (en tenant compte de l'incertitude de la technique) pour ne pas interférer avec les fuseaux des ouvrages gaz. En toutes hypothèses, tout passage dans les fuseaux d'incertitude des ouvrages est INTERDIT.

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 15/04/2026

Signature :

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

GEOVRD
51 rue EUGENE SUE
03100 MONTLUÇON
France

N° consultation du téléservice : 2026041586943S57

Référence de l'exploitant : 2616054441.261601RDT02

N° d'affaire du déclarant : GIRONDE

Personne à contacter (déclarant) : LAURENT

Date de réception de la déclaration : 15/04/2026

Commune principale des travaux : 03100 Montluçon

Adresse des travaux prévus : 54, Rue de la Gironde,

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Orange D0 AUVERGNE

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP : TSA 70011

Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX

Tél. : +33969393212

Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : TL Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____ cm

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Liaison fort trafic

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **CODE 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation d e nos ouvrages, votre contact est : pdcs.alo@orange.com**

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : ORANGE

Désignation du service : POLE RDT/RDICT

Tél : +33 969393212

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : ORANGE

Signature :

Date : 15/04/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

Investigations Complémentaires sur les réseaux Orange



LES LIVRABLES ATTENDUS ET FORMAT OBLIGATOIRE

Tout dossier de géo référencement comprend la remise des **4 pièces essentielles** en fin de prestation sous forme de fichiers numériques :

1. le plan de situation du chantier **au format pdf**,
2. les carnets de points **au format csv**,
3. le fichier d'informations sur le relevé **au format .doc**,
4. le fichier graphique **au format dwg ou dxf, et éventuellement shp**.

1 - LE PLAN DE SITUATION

Permet de localiser rapidement le chantier . Il doit obligatoirement contenir, au format PDF :

- L'adresse du chantier (INSEE, nom commune, voie, numéro dans la voie)
- Une coordonnée GPS permettant la localisation (centroïde de l'emprise par exemple)
- Une copie écran de l'implantation du chantier (emprise) positionnée sur un fond de carte

2 - LE CARNET DE POINT

Permet l'import des points topométriques dans le système d'Information d'Orange

- le fichier doit être fournit obligatoirement **au format CSV**
- La structure du fichier doit contenir 5 colonnes avec en entête de colonne les informations suivantes : **Id_point ; TYPE ; X ; Y ; Z (non sensible à la casse)** – voir exemple ci contre
- La colonne B (Type) doit être complétée conformément au slide 4
- Les point Y, Y et Z doivent correspondre aux points de mesure slide 4
- Il doit être au bon système de projection (RGF93 Conique conforme ou Lambert 93).
- Le nom du fichier doit inclure « Point... »

Exemple de structure du fichier CSV

	A	B	C	D	E
1	id_point	TYPE	X	Y	Z
2	1	fbce	1698294.065	9274150.868	32
3	2	fbce	1698280.744	9274142.244	32.14
4	3	fbce	1698267.578	9274150.783	32.15
5	4	fbce	1698262.23	9274147.369	32.34
6	9005	taie	1698293.181	9274154.935	31.74
7	9006	taie	1698294.238	9274155.638	31.79
8	9007	taie	1698294.483	9274155.238	31.79
9	5	tace	1698293.832	9274155.087	31.77
10	8	rccc	1698293.147	9274154.653	31.31
11	9	rccc	1698291.9	9274153.834	31.21
12	10	rccc	1698290.479	9274153.351	31.05
13	11	rccc	1698289.477	9274154.641	31.05
14	12	rcic	1698288.344	9274156.473	30.94
15	13	rcic	1698287.002	9274158.785	31.05
16	14	rccc	1698285.903	9274160.637	31.22
17	9015	taic	1698285.464	9274160.64	31.75
18	9016	taic	1698286.463	9274161.207	31.78
19	9017	taic	1698286.247	9274161.532	31.83
20	15	tacc	1698285.856	9274161.086	31.79
21	18	rccc	1698285.203	9274160.677	31.5
22	19	rccc	1698283.196	9274159.516	31.45

Type de point Colonne B (Tableau des codes)

Point / Objet	Finalité	Statut	Type
Elements Resau			
Armoires Techniques	Cotation	Existant	race
Bornes	Cotation	Existant	rbce
Equipements divers	Cotation	Existant	rdce
Bouches / Trappes			
Trappe de chambre	Cotation	Existant	tace
Emprise de chambre en sous-sol	Implantation	Existant	teie
Grille de ventilation	Cotation	Existant	tgce
Réseau linéaire			
Câble enterré	Cotation	Existant	rece
	Implantation	Existant	reie
Conduite	Cotation	Existant	rcce
	Implantation	Existant	rcie
gaine de ventilation	Cotation	Existant	rgce
Fond de Plan			
Angles de Bâti	Cotation	Existant	fbce
Divers linéaire	Implantation	Existant	fdie
Points de repérage			
Point de repère	Cotation	Existant	prce
Artères Aériennes			
Câble aérien (point bas)	Cotation	Existant	abce
Câble aérien (point haut)	Cotation	Existant	ahce

Type de point Colonne X,Y, Z (Point de mesure à effectuer)

Libellé	TYPE	Point de mesure à effectuer		
objet	4 caractères	x	y	z
Eléments de réseau				
armoires techniques	voir tableau des codes	centroide		point bas
bornes	voir tableau des codes	centroide		point bas
équipements divers	voir tableau des codes	centroide		point bas
bouches / trappes				
Trappe de chambre	voir tableau des codes	centroide		niveau sol
Emprise de chambre en sous sol	voir tableau des codes	2 à 3 points pour orientation et emprise		niveau radier
grille de ventilation	voir tableau des codes	centroide		niveau sol
réseau linéaire				
câble enterré	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
conduite,	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
gaine ventilation	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
Fond de plan				
Bâti angles	voir tableau des codes	Angle de bati visible pour repère		niveau sol
Divers linéaire	voir tableau des codes	Points de tracé		niveau sol
Points de Repérage				
Point de repère	voir tableau des codes	Points matérialisés sur terrain		niveau du repère terrain
Artères Aériennes				
cable aerien (point bas)	voir tableau des codes	aplomb centre de flexion		point bas fleche
cable aerien (point haut)	voir tableau des codes	centroide		point haut tout support

3 – LE FICHIER D’INFORMATION AU FORMAT.DOC :

Contient les informations relatives à la traçabilité du relevé d’ouvrage issu de travaux réalisés

Relevé topographique d’Ouvrage à compléter (Obligatoire)

Caractéristiques du chantier	
Adresse	
Code INSEE Commune	
Responsable du projet	
Nature de l’OUvrage	
Numéro de la DT	
Numéro de la DICT	
N° de la DT/DICT conjointe	

Relevé topographique d’Ouvrage à compléter (Obligatoire)

Réalisation de la prestation

Entreprise ayant fourni le relevé final géoréférencé	
Prestataire (certifié) Géoréférencement	
Prestataire (certifié) pour le relevé indirect par Détection	
Date du relevé géoréférencé	
Incertitude maximale de la mesure	

Technologie de mesure employée pour la détection d’ouvrages

4 - le fichier graphique

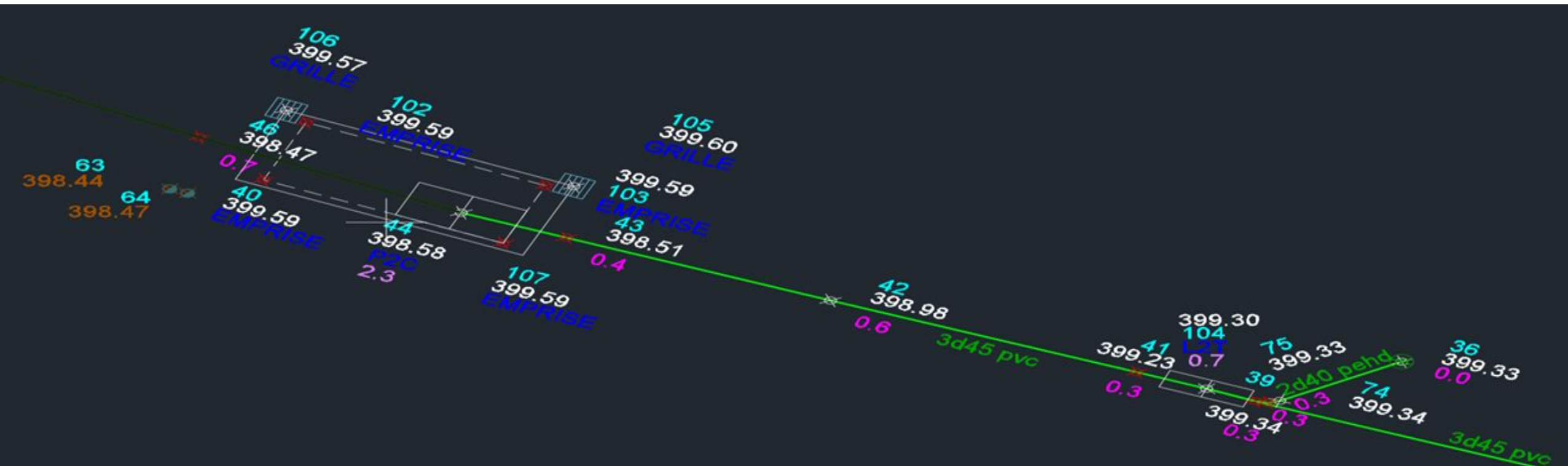
Ce fichier restitue la représentation graphique des ouvrages géo référencés (x,y) sur un fond de plan cartographique préalablement réalisé et Géo référencé.

Le fichier doit être sous format DWG ou DXF antérieur à Autocad 2013.

Il doit être au bon système de projection (RGF93 Conique conforme ou Lambert 93).

Le nom du fichier doit inclure « Plan... »

Le dessin doit fournir les types de chambres ainsi que le nombre de tubes (conduites).



MODALITES D'ENVOI DES RESULTATS D'IC & FACTURATION

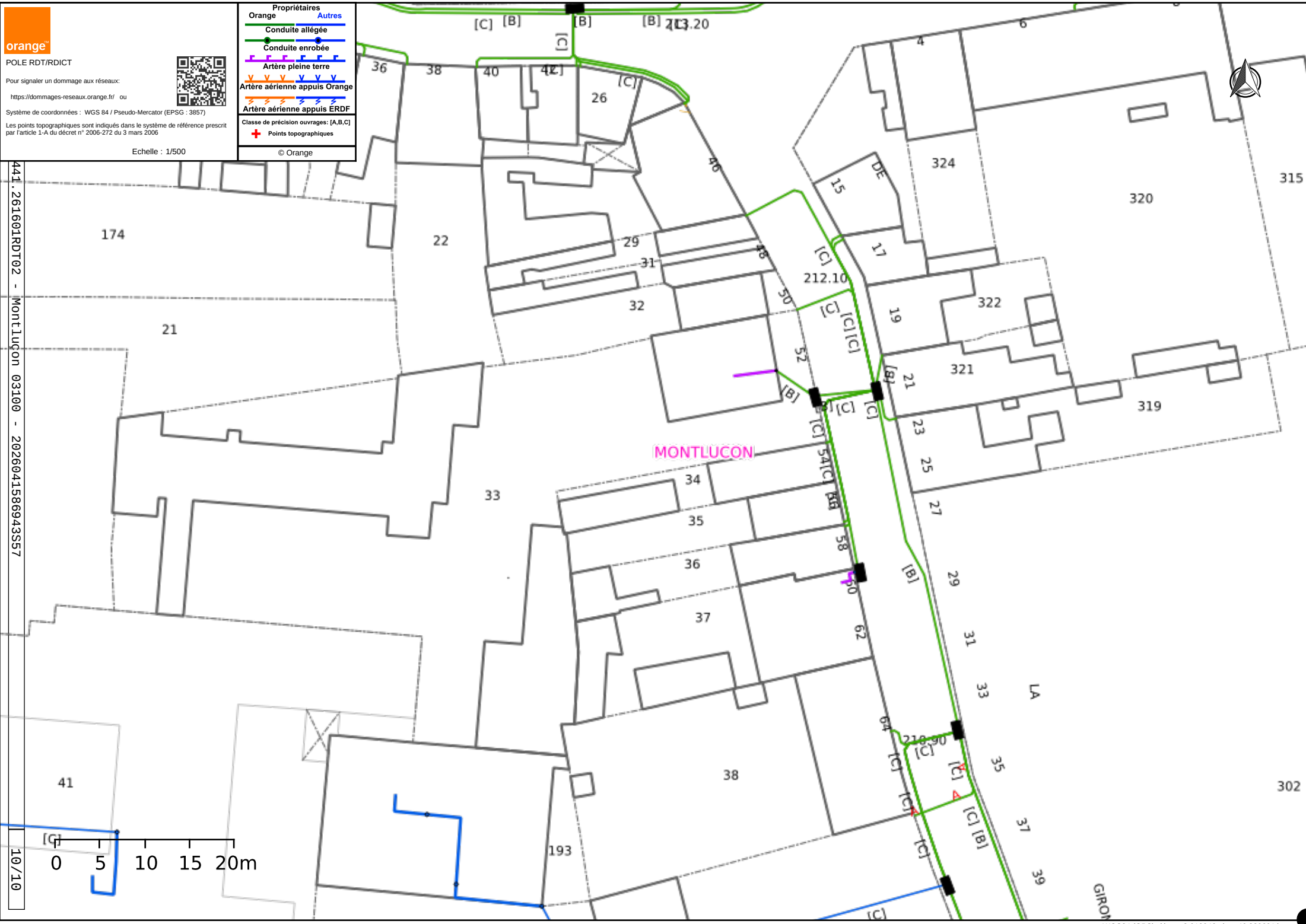
Nous vous remercions **de joindre aux résultats** des investigations complémentaires **la facture à notre charge à l'adresse mail suivante pdcs.alo@orange.com**

La facture devra comporter obligatoirement les éléments suivants :

- o Nom et adresse de l'entité émettrice,
- o SIRET et code NAF,
- o Nom, e-mail et téléphone de contact,
- o Objet de la prestation,
- o Longueur des ouvrages RTE concernée,
- o Descriptif détaillé et quantité des prestations,
- o Une copie du récépissé de DT mentionnant la demande d'Investigations Complémentaires,
- o Un RIB à entête de banque.

Votre envoi sera systématiquement rejeté dans les cas suivants :

1. Non transmission à la bonne adresse mail
2. Si La forme des résultats de mesure n'est pas conforme aux conditions ci-dessus
3. Si manque de numéro de consultation
4. Si numéro de consultation non conforme
5. Si les valeurs des coordonnées des points de mesure sont aberrantes ou inutilisables
6. Si la relation entre les résultats de mesure et l'identité de l'ouvrage ne peut être établie de manière sûre
7. Si pas de pièce jointe au mail





orange™

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:
<https://dommages-reseaux.orange.fr/> ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

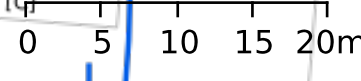
Echelle : 1/500



Propriétaires	
Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
Artère aérienne appuis Orange	
Artère aérienne appuis ERDF	
Classe de précision ouvrages: (A,B,C)	
+ Points topographiques	
© Orange	

441.261601RDT02 - MONTLUÇON 03100 - 2026041586943557

10/10



0 5 10 15 20m